

# COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

---

SEANCE DU JEUDI 1<sup>er</sup> AVRIL 1971

PRÉSIDENTE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents: 35. — Excusés: 2.

**NECROLOGIE.** — M. le colonel Maurice Ollivier.

**FELICITATIONS.** — M<sup>lle</sup> Denise Parrouty, médaille d'or au Salon du Groupement international des arts du feu; M. Guy Duboscq, nommé directeur général des Archives de France; M. Jean-Dominique Lassaigne, chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

**REMERCIEMENTS.** — MM. L.-M. Didon, Henri Millerieux et Senderens, M<sup>me</sup> Anna Perrin, M. et Mme Jean-Louis Soustre.

**ENTREES D'OUVRAGES.** — Armand Yon, *François de Salignac-Fénelon, sulpicien (1641-1679)*, 2<sup>e</sup> partie (extr. du « Cahier des Dix », n° 34, 1969) ; hommage de l'auteur.

*Sélection du Reader's Digest*, avril 1971, qui contient un article de Pierre Bonte sur « Sylvain Floirat, paysan milliardaire »; don de M. le Président.

*Regards sur la Dordogne*, n° 58 (novembre 1970) de « Regards sur la France »; offert par M. Secret.

*Touring-Club de France*, n° 822, janvier 1971, où l'on remarque un texte de M. Paul Fénelon sur le Périgord, « Au pays des pierres »; envoi de M. Fénelon.

Photocopie d'un article signé Dutuyau, *Les truffes orientales* (extr. de la revue *Le Pot-au-feu*, 1897-98); don de M. Senderens.

M. le Président remercie les divers donateurs.

**REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.** — Le *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 67 (1970), Etudes et travaux, fasc. 2, fait une large part au Périgord. MM. Clottes et Cérrou y présentent une statuette féminine découverte près de Monpazier, évocation éclatante de la fécondité, qui est conforme à la tradition de la statuaire paléolithique; MM. Hallam Movius et Nicholas David étudient la technique des burins de l'abri Pataud aux Eyzies; enfin l'abri du Flageolet II à Bézenac donne lieu à une série de quatre articles: étude des industries magdaléniennes par Jean-Philippe Rigaud, étude géologique par Henri Laville, étude palynologique par M.-M. Paquereau, étude paléontologique par F. Delpech.

M. Secret a remarqué dans le 128<sup>e</sup> volume du *Congrès archéologique de France* (Gascogne, 1970), un article de M. Marcel Durliat sur l'église de Peyrusse-Grande. Les chapiteaux de cet édifice présentent des analogies frappantes avec ceux de l'église d'Aubas, de même ceux de Nogaro, également étudiés par le même auteur, rappellent par leurs feuillages ceux de Trémolat. M. Pierre Bonnard présente dans le même ouvrage l'ancienne cathédrale de Lectoure,

ce qui donne l'occasion à notre Président de commenter les diverses façons de mesurer les coupoles. Enfin, les bastides du Gers sont magistralement étudiées par M. Pierre Lavedan et M<sup>me</sup> Jeanne Hugueney : il serait vivement souhaitable qu'un travail de ce genre soit entrepris pour le Périgord.

M. Becquart a noté dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, comptes rendus des séances mensuelles, t. 68 (1971), n° 2, un article de M.-C. Cauvin sur l'outillage lithique de l'abri Pageyral et de la station de Pagenal, dans le voisinage des Eyzies.

**COMMUNICATIONS.** — M. le Président a relevé dans le catalogue vert de la librairie de Séze, à Périgueux, d'assez nombreuses pièces dignes de retenir l'attention : cinq lettres missives d'Henri IV au seigneur de Bourdeille, toutes déjà connues et publiées et provenant du chartrier de Bourdeilles; deux dossiers sur la famille d'Abzac (n°s 51 et 52), et huit autres concernant les familles de La Borie de Campagne, de Lavergne de Cerval, de Fayolle, de Montesquiou de Fages, d'Hautefort et de Vassal (n°s 53-60). Trois de ces dossiers ont été achetés par M. Becquart pour les Archives de la Dordogne, ils proviennent très probablement du château de Campagne.

Le Secrétaire général a lu dans le fascicule 99, qui vient de paraître, du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, des notices sur l'abbaye de Fontgauffier et sur les prieurés de Fontaines et Font-Javade; le fascicule 100 de la même publication rappelle la carrière d'Armand de Foucauld de Pontbriant, qui fut massacré en septembre 1792. Le *Dictionnaire de biographie française*, d'autre part, donne des notices sur le chanoine Entraygues (1871-1939), sur le député Georges Escande (1847-1928) et sur divers membres de la famille d'Escodéca de Boisse (fase, LXXII).

La presse locale fournit aussi quelques articles à signaler : un texte de M. Secondat dans *Espoirs*, n° 242 de février-mars 1971, sur les cahiers de doléances de Bourdeilles et Saint-Michel-de-Villadeix; des précisions dans la *Semaine religieuse de Périgueux et Sarlat*, n° 13 du 27 mars, sur le culte rendu à Hélié de Bourdeille; et la série publiée par M. Jean Secret dans *Périgord actualités-Moun Païs* (n°s 510 à 513, clochers périgourdiens sur plan carré, la demeure de Caran à Boulazac, deux éditions originales de Fénelon).

M. Becquart a dépouillé la « bibliographie de la France méridionale » que publient chaque année les *Annales du Midi*, il signale à l'attention de nos collègues les travaux suivants : Paul Fénelon, *Les microcentrales de l'Isle en Périgord* (Mélanges Maurice Pardé, Gap, 1968); José Dupré, *Le catharisme et la croisade en Périgord* (Cahiers d'études cathares, XVII, n° 32); Aimé Blanchard, *La Salette vue par Huysmans et par Léon Bloy* (Bulletin de l'Académie delphinale, t. VIII, 1969); Pierre Laurent, *Le roman archéologique de Montcaret* (Bordeaux, Delmas, 1967); P. Vidal, *Grottes et abris ornés de la vallée de la Fézère* (Spelunca, t. 7, 1967, n° 3); J. Dastugue, *Pathologie des hommes fossiles de l'abri de Cro-Magnon* (L'Anthropologie, t. LXXI, 1967).

M. Secret fait circuler des photographies du domaine de la Brie à Monbazillac, du pigeonnier de la Moranchie à Saint-Germain-des-Prés, et des vestiges qu'il a retrouvés du prieuré de la Fayette à Sarlande : une croix en pierre sur un puits avec deux statues remployées, dont une belle Vierge à l'Enfant du XIV<sup>e</sup> siècle, malheureusement très mutilée.

Revenant sur l'expression « fils de famille » dont il a été question à la séance de mars (voir *Bulletin* de 1971, p. 13), M. le Président a consulté son Littré qui donne la définition suivante : celui qui vit sous l'autorité de son père ou de sa mère, ou sous celle d'un tuteur. L'expression « enfant de famille » a aussi un autre sens : elle désigne l'enfant issu d'une bonne famille.

M. Secret signale la récente découverte à Paunat, à la suite d'un effon-

drement de terrain, d'un problématique cluseau. Il recherche d'autre part des renseignements sur le peintre Jean Broc, né en 1780 à Montignac et mort en Pologne en 1850, qui fut l'élève de David.

Notre collègue, M. Émile Lebrette, présente divers objets récoltés en surface, en 1967, entre Saint-Vincent-de-Connezac et Saint-Sulpice-de-Roumagnac : bifaces, grattoirs, couteau et lampe préhistorique. L'ensemble, identifié par M<sup>me</sup> Guichard, peut être daté du Moustérien de type acheuléen. M. Lebrette entretient ensuite l'assemblée, d'après les ouvrages de Fernand Niel, de l'interprétation symbolique des alignements de Carnac en Bretagne : cet ensemble mégalithique, sorte de temple de la géodésie ou des mathématiques, ne représenterait pas autre chose que des racines carrées ou cubiques.

M. l'amiral Jacquinet de Presle fait un historique très complet de ce que l'on sait sur l'église et le château de Saint-Martial-Laborie. Il rappelle le souvenir des différentes familles qui ont possédé la Borie : les Nilhac et les Barthon de Montbas au XVI<sup>e</sup> siècle, la maison d'Hautefort de 1595 à 1801, puis au XIX<sup>e</sup>, Jean-Baptiste Mérihou-Lapouyade et Antoine-Denis Périn, enfin, depuis 1840 et par héritage, la famille Jacquinet de Presle. On trouvera l'essentiel de cette communication dans un de nos prochains fascicules.

M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin a retrouvé dans des archives particulières un curieux dossier criminel émanant de la juridiction de Bigarroque. Il s'agit d'une sentence de 1686 condamnant à la pendaison et à l'étranglement une humble bergère de Saint-Chamassy reconnue coupable d'infanticide.

M<sup>lle</sup> Desbarats donne lecture de l'acte de baptême d'Émile Goudeau (Saint-Front de Périgueux, 29 août 1849) et de l'acte de mariage de ses parents, ces deux textes relevés par elle dans les registres de la paroisse.

M. Bernard Vacherot signale de curieuses inscriptions lapidaires, datant de 1734 ou 1739, qui figurent dans la chambre des cloches à l'église Sainte-Marie de Sarlat. Il les a soumises à un exorciste, qui pense qu'elles pourraient faire allusion à des phénomènes de magie ou de sorcellerie.

Enfin, M. Jean Secret présente une édition d'un livre de l'académicien Charles-Marie de Féletz, *Jugements historiques et littéraires sur quelques écrivains et quelques écrits du temps* (Paris, 1840).

**ADMISSIONS.** — M. François HORNUS, Condat-sur-Trincou; présenté par MM. Secret et Vaudou;

M. Jacques GARRIGUE-GUYONNAUD, directeur de la Banque de France à Mont-de-Marsan; présenté par MM. Roppé et Secret;

M. et M<sup>me</sup> Jean RHODE, rue du Dr-Clément, la Force; présentés par MM. Audebert et Gérard;

M. Christophe DES BOUILLONS, Saint-Laurent-des-Hommes; présenté par MM. Prévot-Leygonie et Secret;

M. Jehan LACOMBE DE LAPEYROUSE, 7, avenue Maréchal-Foch, Lyon (VI<sup>e</sup>); présenté par les mêmes;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*

N. BECQUART.

*Le Président,*

J. SECRET.

## SEANCE DU JEUDI 6 MAI 1971

PRÉSIDENCE DE M. BOURDIGNON PUIS DE M. JEAN LASSAIGNE, VICE-PRÉSIDENT.

Présents : 45. — Excusés : 3.

NECROLOGIE. — M. Maurice Imbert.

FELICITATIONS. — M. Jean Dagand, médaille militaire; M. Michel Chadeuil, prix Jean-Teyssier aux Jeux floraux de l'Eglantine; M. Gilbert Maury-Laguionie, chevalier de l'Etoile du Bien et du Mérite; MM. Robert Coq, Jean Maubourguet et Marcel Secondat, prix décernés par l'Académie des lettres et des arts du Périgord.

REMERCIEMENTS. — M. Christophe des Bouillons, M. et M<sup>me</sup> Jean Rhode, M. Jehan Lacombe de Lapeyrouse. M. le Président remercie d'autre part M. Jean-François Freyssingéas pour le don de 100 francs qu'il a bien voulu effectuer en faveur de notre compagnie.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Charles Soudeix, *Poèmes* (Périgueux, Joucla, 1957); abbé M. Monmont, *Essai biographique sur Christophe de Beaumont, archevêque de Paris né en Périgord (1703-1781)*... (Périgueux, Cassard Frères, 1883); ces deux volumes offerts par M<sup>lle</sup> Barnier, qui a découpé d'autre part dans le *Figaro* du 17 mars 1971 un article de Christiane Moulinier, entaché de quelques erreurs, sur la restauration du prieuré de Merlande.

Alain Roussot, Julia Roussot-Larroque, André Coffyn et Raymond Riquet, *Bordeaux avant l'histoire* (extr. de « Bordeaux, 2.000 ans d'histoire, catalogue », Bordeaux, Musée d'Aquitaine, 1971); Alain Roussot et Jean Ferrier, *Le Roc de Marcamps (Gironde), quelques nouvelles observations* (extr. du « Bulletin de la Société préhistorique française », t. 67, 1970, Etudes et travaux); ces deux tirés à part offerts par M. Roussot.

Anne-Marie Cocula, *Les données d'un fait divers* (extr. du « Bulletin n° 91-92 de la Société des Bibliophiles de Guyenne », 1970); hommage de l'auteur, qui nous introduit dans le monde très particulier des pêcheurs sur la Dordogne à propos d'une affaire criminelle de 1722 qui se situe dans la région d'Arveyres.

Pierre Aublant, *Bonjour, Monsieur Tounens. A propos de quelques lettres inédites (1858-1861) du « roi qui ne s'amusait pas »* (extr. de notre « Bulletin », t. XCVII et XCVIII); offert par l'auteur.

*Revue historique de l'armée*, 1963, n° 2; don de M. le colonel Landry, qui publie dans ce périodique, sous son pseudonyme de Jean Clair-Louis, un article bien documenté sur « la guerre des amoureux, 7<sup>e</sup> guerre de religion ».

Deux photographies d'un pigeonnier à Sireuil, offertes par M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin. Ce très beau morceau, remarquable par sa lucarne Renaissance et son double épi de faitage, a dû être aménagé intérieurement à usage d'habitation.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans *Le Périgourdin de Bordeaux*, n° 430 de mai 1971, un intéressant article de notre collègue, M. Marcel Secondat, sur la forge de la Pique à Belvès: propriété du notaire Déjean en 1839, elle fut désaffectée en 1868.

Les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. XXXV (1970), publient un texte de M. Jean Coppolani sur « les noms anciens des

voies publiques de Toulouse ». L'actuelle rue de Périgord était dénommée rue des Carmélites aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

M. Michel Chadeuil donne dans le n° 38 de *Lemouzi*, avril 1971, un conte en occitan avec traduction, « le coq qui s'en était allé à la ville ». Le *Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, t. XCI (1970), n° 3, énumère sous la plume de M. Paul Muguet des quelque vingt « prétendants » au nom d'Uxellodunum, la plupart situés en Quercy, mais l'auteur de l'article ne se prononce pas sur l'emplacement réel de ce lieu historique.

M. Becquart a relevé dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 68 (1971), n° 3, comptes rendus des séances mensuelles, un travail de Michel Lenoir sur un nucléus à lamelles provenant de la Brande, commune de Rouquette, qui fut utilisé comme rabot, ainsi que des « Remarques sur les cerfs contemporains des deux premiers stades würmiens » par F. Prat et C. Snaire : le matériel dentaire mis au jour à la station de Combe-Grenal a fourni à ces deux auteurs de précieux éléments de datation.

**COMMUNICATIONS.** — Le Secrétaire général fait circuler, de la part du Dr Durieux, des photographies d'un plan de Thiviers levé par Pasquier et copié en 1781 par l'arpenteur géographe Meurand.

M. Secret signale un portrait exécuté en 1861 par Jacques-Emile Lafon. Cette toile représente François II, roi des Deux-Siciles détrôné par Garibaldi, et sa femme Marie-Sophie, fille de Joseph-Maximilien de Bavière et sœur de la célèbre « Sissi ». Ce portrait a été publié dans *Miroir de l'histoire* (avril 1971), où il illustre un article de J.-P. Garnier intitulé « Quitter Naples et mourir ». M. le Président recherche d'autre part une documentation sur un magistrat de Bergerac nommé Jean de la Gessée (Johannes Cessacus), auquel Jean Digossius, Bordelais, dédia en 1573 son *Alchimia sive auri multiplicatio* (Paris, Denys a Prato).

M. Becquart a pris connaissance d'un très curieux mémoire publié par Alexander Marshack sous les auspices de l'Institut de préhistoire de l'Université de Bordeaux. Cet ouvrage, qui a pour titre *Notation dans les gravures du Paléolithique supérieur, nouvelles méthodes d'analyse* (Bordeaux, Delmas, 1970), expose comment l'auteur a soumis à une étude systématique, au microscope, certains objets gravés dont les plaquettes en os de l'abri Lartet et de l'abri Blanchard. M. Marshack conclut à l'existence, au Paléolithique, d'un système de notation non arithmétique, basé sur le mois lunaire astronomique, ce qui apporte des lumières nouvelles sur le niveau intellectuel de nos lointains ancêtres.

M. Larivière a relevé dans *Combat* le compte rendu critique d'un récit de Jérôme Peignot, *La tour*, qui se déroule partiellement en Périgord, dans les environs d'une tour de Rignac dont l'emplacement précis n'est pas indiqué.

Le Secrétaire général a glané dans la presse locale quelques articles dignes d'intérêt : la suite du travail de M. Secondat sur les cahiers de doléances (*Espoirs*, n° 243, cahiers de Tréllissac et de Saint-Saud-la-Coussière); les variétés périgourdines de M. Jean Secret, qui étudie dans *Périgord actualités-Moun Païs*, n°s 514 à 518, l'oratoire et les fresques du château de la Roque à Meyrals, les psautiers huguenots de Monbazillac, la chapelle de l'« abbaye » à Domme, le château de l'Age à Secau-Saint-Angel et le maréchal de Biron.

Il signale en outre deux ouvrages en italien sur Fénelon : *La polemica Bossuet-Fénelon, introduzione critica e bibliografica* (Padoue, 1968) et *Fénelon e il quietismo* (Université de Trieste, 1968), par M. Pietro Zovatto. Toujours à propos de Fénelon, la *Revue d'histoire littéraire de la France* de 1969 donne deux articles de Jean Orcibal et de Jeanne-Lydie Goré, qui étudient respective-

ment une lettre du grand prélat datée de Sarlat (1687) et l'influence sur ce dernier du pseudo-Denys l'Aréopagite. La *Revue des sciences humaines*, de son côté, a publié en 1969 un texte de Marcel Gutwirth, « Montaigne pour et contre Sebond ». Dans le domaine de la préhistoire, M. Becquart a également consulté un texte de Fernand Champagne et René Espitalié, « L'abri du Roc d'Abeilles à Calviac » (*Gallia préhistoire*, t. XIII, 1970, fasc. 1).

M. Secret a rédigé une notice, qu'on lira dans notre *Bulletin*, sur cinq morceaux de sculpture récemment découverts dans une cheminée aveuglée de l'église de Ladouze : ces fragments très mutilés, dont la datation et l'identification sont délicates à établir, se trouvaient dans le mur Ouest de la chapelle latérale Nord, celle des d'Abzac.

M. l'abbé Grillon a préparé pour nos *Varia*, d'après la correspondance de la famille de Méredieu, deux textes amusants qui ont trait, l'un aux pâtes de perdrix, l'autre au traitement des loupes au XVIII<sup>e</sup> siècle.

M. Pierre Aublant a reçu de M<sup>me</sup> Gendry le brouillon non daté d'une lettre de son arrière-grand-père, le notaire Gilles-Lagrange, destinée à Antoine de Tonnens. Cette lettre exhorte le futur roi d'Araucanie à abandonner ses projets chimériques et à rentrer en France. M. Maury-Laguionie, d'autre part, a communiqué à notre Trésorier des prises de positions très nettes émanant des ambassadeurs du Chili et de la République Argentine, qui dénie formellement à quiconque toute reconnaissance de droits sur l'Araucanie et la Patagonie.

M. Léon Guthmann, avec des plans à l'appui, apporte des précisions techniques sur la construction des coupes sur pendentifs à l'église de la Cité et à Saint-Front de Périgueux. Il souligne notamment que le diamètre de la sphère n'est autre que la diagonale entre deux piliers.

M. Guy Ponceau présente deux découvertes récentes : il s'agit de deux sarcophages construits, encadrés par des pierres verticales et retrouvés à Auriac-de-Périgord, qui contenaient chacun un corps (peut-être un couple enseveli en même temps ?). L'autre découverte est celle d'une maison sise au village de Valmassingéas à Fanlac, remarquable par son linteau avec le monogramme du Christ : l'immeuble est daté de 1625 et porte l'inscription « L. DEVAR » ; on note aussi la présence d'un écu armorié avec trois fleurs de lis.

Mme Médus signale dans *Périgord-magazine* d'avril 1971 un article sur l'obélisque des Tavernes, qui fut érigé en 1836.

M. Becquart a retrouvé aux Archives de la Dordogne un dossier relatif à une société d'assurances réciproques qui fut fondée à Bergerac en 1804 avec l'appui du sous-préfet Prunis. Cette documentation fournit de précieux renseignements sur l'état de quelques vignobles bergeracois sous le Premier Empire, malheureusement la société en cause n'eut qu'une existence éphémère puisqu'elle disparut dès 1806. On trouvera le texte de cette communication dans un de nos prochains *Bulletins*.

Enfin M. Henri Deffarges a rédigé un vœu relatif au maintien du canal de Périgueux, que l'administration songerait à combler prochainement. Une discussion s'engage sur cette question, où interviennent notamment M. Ponceau et Mme Fellonneau. Voici le texte du vœu tel qu'il a été approuvé par l'assemblée, à l'unanimité des membres présents moins une voix :

« Inquiète de voir réduire ou disparaître les espaces verts de Périgueux, la Société historique et archéologique du Périgord souhaite que le canal de Périgueux conserve son plan d'eau et ses quelque 500 arbres et qu'il ne soit pas irrémédiablement sacrifié à une route de dérivation. Elle demande, une route de dérivation étant inévitable, qu'on étudie d'autres itinéraires, ce qui permettrait de conserver une promenade traditionnelle où l'on peut encore marcher à pied sans affronter les nuisances et les dangers de la circulation automobile. »

**ADMISSIONS.** — M. Jean MOURET, instituteur, Coux-et-Bigaroque ; présenté par M. Jouanel et M<sup>me</sup> Soulié ;

M. Michel ARMAND, 117, rue Hoche, Bergerac ; présenté par MM. le D<sup>r</sup> Magimel-Pelonnier et Jean Secret ;

M. Elisée CÉROU, 67, rue Saint-Jacques, Monpazier ; présenté par les mêmes ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*  
N. BECQUART.

*Le Président de séance,*  
J. LASSAIGNE.

#### SEANCE DU JEUDI 3 JUIN 1971

PRÉSIDENTE DE M. JEAN LASSAIGNE, VICE-PRÉSIDENT.

Présents : 31. — Excusés : 4.

**FELICITATIONS.** — M. Robert Coq, médaille du Mérite bergeracois.

**REMERCIEMENTS.** — M. Michel Armand.

**ENTREES DE DOCUMENTS.** — Descendance du comte Yrieix de Malet et de Marie-Caroline du Buc du Ferret, tableau généalogique établi par M. Edouard Jeannez-Audra ; offert par l'auteur.

**REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.** — M. Martin-Civat étudie dans le *Bulletin de l'Institut d'histoire et d'archéologie de Cognac et du Cognacais*, t. 3, n° 3 (1968-69), les « origines des premiers sires de Cognac ». Ces seigneurs, issus des Taillefer, comtes d'Angoulême, étaient un rameau des sires de Villebois, apparentés à l'évêque de Périgueux, Arnaud de Villebois.

Les *Actes du 9<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes* (Pau, 1969, Section d'archéologie et d'histoire de l'art) publient un texte extrêmement précis de M. Jean Forien de Rochesnard sur « les poids de la Guyenne, du Béarn et du comté de Foix ». Cet auteur mentionne pour Périgueux une livre de 489 gr. 50 divisée en 16 onces ainsi qu'une livre carnassière pesant trois livres.

**COMMUNICATIONS.** — M. Becquart a noté dans la presse locale une biographie d'Eugène Baret (1814-1887) par M. Robert Coq (*Le Démocrate indépendant*, n° 22 du 29 mai 1971), et la suite des articles de M. Jean Secret aux n°s 519 à 522 de *Périgord actualités - Moun País* ; notre Président évoque dans cet hebdomadaire l'église de Badefols-d'Ans, le magistrat et moraliste Etienne Cœuilhe et l'œuvre du caricaturiste Sem.

M. Secret signale la découverte d'une mosaïque à la Boissière-d'Ans, nous n'avons pas d'autres détails sur cette information.

M. le Préfet de la Dordogne vient de nous annoncer le classement parmi les monuments historiques de l'allée couverte du Blanc, commune de Nojals-et-Clotte. Sur ce mégalithe, qui appartient à notre Société, on peut se reporter à l'étude de M. Secondat (*Bulletin* de 1964, p. 16).

M. de Chalup-Cosnac a prêté à notre Secrétaire général des lettres patentes de Louis XIV octroyant la qualité de noble à Jacques de Chalup de Fareyron. Ce document, daté du 23 décembre 1654, apporte d'intéressantes précisions sur

la carrière du personnage et est orné d'un très beau dessin d'armoiries en couleurs ; l'essentiel en sera publié dans nos *Varia*.

M. Pierre Denoix nous a fait parvenir une note sur les ruines du moulin de Monsieur, commune de Saint-Geniès. Le bâtiment qui subsiste, situé dans l'axe d'un éperon rocheux au confluent de deux sous-affluents de la Chironde, comportait plusieurs niveaux, la construction en était très soignée au niveau des ouvertures.

M. Bouriel, à l'aide d'un croquis dessiné au tableau, signale l'existence des vestiges d'un ancien pont romain sur la Dronne au moulin du Pont, commune de Lisle. Il fournit des détails sur ce site d'après l'*Histoire de Lisle* de l'abbé Farnier.

M<sup>me</sup> Cocula donne lecture d'une communication qu'elle a rédigée sur l'activité d'un marchand de Bergerac, Jean Babut, d'après son livre journal (1730-1739). Babut faisait surtout commerce avec Bordeaux, Amsterdam et le Haut Pays, le rôle de Bergerac comme étape est fort justement souligné par notre collègue. Ce très intéressant mémoire, que nous publierons dans notre *Bulletin*, donne lieu à un échange de vues où interviennent notamment MM. Becquart, de Chalup, Secondat et Jacquinet de Presle.

M<sup>me</sup> Delluc, revenant sur les curieuses gravures de l'abri du Trou Noir à Saint-Cyprien (voir le *Bulletin* de 1970, p. 234), verse au dossier de cette affaire une lettre de notre collègue M. Jean Boucherau, qui les avait déjà étudiées en 1966. Le Dr Paul Balard, précise M. Boucherau, connaissait l'existence de ces gravures et les aurait examinées vers 1940 avec l'abbé Breuil, un berger aurait reconnu les avoir exécutées au couteau. Ce témoignage très indirect, dit M<sup>me</sup> Delluc, doit être examiné avec prudence, et il n'est pas impossible que le berger se soit inspiré de gravures plus anciennes.

Enfin M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin a découvert dans des archives privées un contrat d'apprentissage de 1682, relatif au métier de tailleur d'habits. Les clauses visant à sauvegarder les intérêts de l'apprenti se retrouvent généralement dans les contrats de cette sorte.

**ADMISSIONS.** — M. le Chanoine Jean GOMET, Cherveix-Cubas ; présenté par MM. Becquart et Secret ;

M. Jean-Marie FOURNET, 10, rue Ludovic-Trarieux, Périgueux ; présenté par MM. Becquart et Lagrange ;

M. et M<sup>me</sup> Jean-Jacques de SAMIE, 89, rue Beaulieu, Périgueux ; présentés par MM. Becquart et Bouriel ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*

N. BECQUART.

*Le Président de séance,*

J. LASSAIGNE.

# LA CHATELLENIE ET LES SEIGNEURS DE MONTCUQ

(suite)

## IX

CHARLES D'ALBRET LE CADET,  
SEIGNEUR DE SAINTE-BAZEILLE ET DE MONTCUQ

Quand son père l'établit, Charles le cadet reçoit une grande partie des biens provenant des successions de son cousin François et de ses cousins de Verteuil; la châteltenie, toujours au nombre des biens patrimoniaux, lui est aussi attribuée. Il en rend hommage à Louis XI en 1461 <sup>1</sup>.

Il s'est bien battu au cours des dernières campagnes de la guerre de Cent Ans; il est maréchal de France. Lorsque Louis XI donne la Guyenne en apanage à son frère, le duc Charles, Charles le cadet recherche la protection de son nouveau suzerain; c'est à ce titre qu'il lui rend hommage, à Bordeaux, au début de 1470 <sup>2</sup>. Les intrigues féodales, menées dans le Sud-Ouest et le Midi, avec l'appui plus ou moins avoué du duc Charles, connaissent un temps d'arrêt, après la mort étrangement rapide de ce prince, en mai 1471, au château du Hâ, à Bordeaux.

C'est alors qu'Alain d'Albret, neveu de Charles le cadet, qui, lui, « a été nourri auprès du roi » <sup>3</sup>, révèle ces complots à Louis XI; peut-être même met-il en cause son oncle, lequel a partie liée avec leur proche parent, le comte d'Armagnac, âme de toute l'intrigue. En 1472-73, le roi envoie des troupes pour réduire les rebelles. Charles le cadet rend possible le coup de main sur Lectoure, et « remet le sire de Beaujeu ès-mains du comte d'Armagnac », ainsi qu'une partie des troupes royales <sup>4</sup>. L'affaire tournant mal, il essaie de donner le change, avec l'aide de sa mère <sup>5</sup>. Il feint de se croire prisonnier avec Pierre de

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VI, p. 193 (extr. des Arch. des Pyr.-Atl.).

2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 154. Hommage de Charles d'Albret à Charles, duc de Guyenne, le 21 février 1469/70 (Arch. Pyr.-Atl.).

3. *Arch. Pyr.-Atl.*, E 84.

4. A. LUCHAIRE, *op. cit.*, p. 19, note 1.

5. Charles II, sire d'Albret, avait épousé Anne d'Armagnac en 1417. Cette dame « aimait, dit Luchaire, le sire d'Armagnac, comme elle faisait ses enfants. »

Beaujeu. Mais Louis XI n'est pas dupe. La répression est terrible. Charles le cadet, tombé au pouvoir du roi, est emprisonné au château de Poitiers, où « on l'enferme avec une chaîne de fer de 5 pieds de long, 2 gros anneaux et 4 boucles de fer »<sup>6</sup>. En avril 1473, le Parlement de Bordeaux, siégeant à Poitiers, le reconnaît coupable de trahison et de lèse-majesté et le condamne à être décapité. La sentence est rapidement exécutée, et les biens du condamné sont confisqués. Ils ne le restent pas longtemps. En juin de la même année, Louis XI écrit d'Amboise à Alain, devenu sire d'Albret deux ans plus tôt, à la mort de son grand-père Charles II : « Etant bien ascertené que lui (Alain), ni autres de la dite maison ne sont en rien coupables des choses sus-dites..., voulant toujours garder et entretenir icelle maison d'Albret en son entier, et y joindre et remettre les choses qui en font partie et ont été démembrées, nous lui avons donné, cédé, transporté, délaissé par ces présentes, les places et baronnies, terres et seigneuries de Sainte-Bazeille, Gensac, « Montenc »<sup>7</sup>, Lauguiron, Blasmont, Pellegrue, Vayres, Puynormand, Villefranche en Périgord, et tous autres biens, meubles et immeubles, rentes, arrérages..., etc. ».

La châtellesie passe alors à Alain d'Albret; et, ajoute Luchaire, « il en prit possession avec cette avidité sans scrupule, qui resta un des traits marquants de son caractère ».

La vie privée de Charles d'Albret le jeune nous serait inconnue, si un document<sup>8</sup> ne nous apprenait qu'il avait installé dans la châtellesie sa fille naturelle, Blanche, épouse de Pierre de Goudoin, écuyer. En 1464, « il lui fait donation de la maison noble et chevance de Saint Michel de Thénac, et de la maison noble, métairie et tènement de Perrou assis en la paroisse de Rouillas, en la châtellesie de Montcuq, ensemble cens, rentes, terres, prés, bois, hommes, femmes, journées, chapons ». Toutefois, il ne détache pas complètement ces biens de la châtellesie; il garde les justices et maintient le lien de vassalité, puisqu'en 1489, Pierre de Goudoin, « qui avait accepté la donation pour sa femme, reconnaît tenir en fief du seigneur de Montcuq un village, vulgairement appelé de Perrou, et ses

6. A. LUCHAIRE, *op. cit.*, p. 19, note 2.

7. Arch. Pyr.-Atl., E 11, 74 et 75. Le texte de la lettre de Louis XI est transcrit dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. VI, p. 193-194. « Montenc » est une transcription erronée de « Montcuq »; de même « Lauguiron », mis pour Langoiran, « Blasmont » pour Blasimont. En 1515, dans l'hommage d'Alain d'Albret à François 1<sup>er</sup>, Montcuq est transcrit « Moncriq ». — Villefranche en Périgord porte aujourd'hui le nom de Villefranche-de-Lonchat.

8. Arch. dép. Gironde, C 3427.

appartenances, sur la paroisse de Rouillac, juridiction de Montcuq. »

Dans un autre document <sup>9</sup>, le receveur de la châtellenie, Bardin Lempereur, présente à Alain, sire d'Albret, le mémoire où il donne le détail de ses comptes de gestion, « l'année où Monseigneur vint à la seigneurie » <sup>10</sup>. Madame Blanche, « bâtarde d'Albret », y tient une place importante. On comprend que le malheureux receveur n'a pas la partie facile avec elle. Elle joue à la « Dame » de la seigneurie : « Elle prend, de Jean Lacoste, 2 écus qu'il devait de rente, et refuse de les remettre au receveur ». Puis, et c'est plus grave, « elle refuse de restituer 10 pipes de blé (30 sacs), qu'elle avait au grenier ». En conséquence, Bardin Lempereur doit envoyer un de ses serviteurs à Puynormand <sup>11</sup>, pour en informer un certain Pétrus de La Plane, probablement l'homme de confiance du défunt seigneur, afin de trouver une solution à cet embarrassant problème. Ce même Pétrus de la Plane est venu à Montcuq, quelque temps plus tôt, pour procéder à l'enlèvement des objets personnels ayant appartenu à son maître. La dépense faite au château, à cette occasion, s'élève à 20 sols; plus 21 sols 3 deniers, donnés par le receveur au même « pour envoyer des brèmes à Monseigneur Alain, qui était alors à Montignac »; sans doute pour le remercier d'avoir laissé emporter les dépouilles de son oncle.

D'après ce document, le château de Montcuq est encore habitable à cette époque, et Charles le jeune y fait d'assez fréquents séjours puisqu'il y laisse des vêtements et d'autres objets. Il est permis de penser qu'il fût un bon père. Bien que Madame Blanche ne fût que sa fille naturelle, il se souciait fort de son établissement, et faisait en sorte qu'elle pût tenir son rang. Ses séjours dans la châtellenie devaient avoir pour objet des visites d'amitié. La « chevance » dont il est question en 1464 est prise sur les revenus du seigneur. Alain d'Albret a respecté les volontés de son oncle; il est venu régler avec sa cousine le montant des avantages qu'il veut bien continuer à lui servir <sup>12</sup>. « Par commandement de Monseigneur, Bardin Lempereur doit lui donner annuellement 72 pognères de froment, valant 3 pipes (9 sacs), de plus, pour la terre de Thénac, 47 pognères de froment et 35 pognères de seigle, pour la

9. Arch. Pyr.-Atl., E 193.

10. Les comptes de B. Lempereur sont approuvés par les fondés de pouvoir d'Alain d'Albret en juillet 1474.

11. Il semble que Charles le jeune avait fait de ce château sa résidence habituelle.

12. B. Lempereur ne manque pas de noter que le séjour du sire d'Albret et de ses officiers au château, pendant 2 jours, a coûté 10 livres 10 sols 2 deniers.

semence ». Il lui est alloué aussi, « par appointment fait avec elle par Monseigneur, et sa vie durant, pour chaque année, 3 pipes de vin (6 barriques) et 12 gélines. »

Les avantages qui avaient été faits à Madame Blanche par son père <sup>13</sup>, et qu'Alain avait bien voulu lui continuer, furent officialisés par ce dernier, par lettres patentes de 1481. Les droits et privilèges concédés en 1464 restèrent attachés à la terre de Perrou, et les descendants et ayant droits de M<sup>me</sup> Blanche et de Pierre de Goudoin en jouirent jusqu'à la Révolution.

---

13. Charles le jeune avait épousé Marie d'Astarac (Arch. Pyr.-Atl., E 74 et 256). Il ne semble pas qu'il y ait eu une postérité issue de ce mariage.

## X

## ALAIN D'ALBRET, SEIGNEUR DE MONTCUQ

Alain d'Albret, fils de Jean, vicomte de Tartas, et de Catherine de Rohan, est né vers 1440, au diocèse de Saint-Brieuc. Son père mourut en 1456, le laissant sous la tutelle de son grand-père Charles II. Celui-ci, qui voit en Alain son successeur, l'établit dans la seigneurie de Rions, en Bordelais, et négocie son mariage avec Françoise de Blois, dite de Bretagne, fille de Guillaume, comte de Penthievre et de Périgord, et vicomte de Limoges. Orpheline aussi en 1456, Françoise devient la dame de toutes ces terres, tandis qu'Alain, son mari, en devient le seigneur <sup>1</sup>.

Si nous en croyons son biographe, « Alain était dépourvu de la vivacité et des dehors brillants qui caractérisent les méridionaux, sans posséder les solides qualités des gens du Nord. Son extérieur, lourd et grossier, son regard farouche et dur, sa figure toute couperosée, lui donnaient plutôt l'aspect d'un chef de soudards que du représentant d'une grande famille féodale. Comme son bisaïeul le connétable, il était boîteux et de petite taille » <sup>2</sup>. Louis XI avait voulu qu'il vécut souvent à sa cour, afin de tenir en bride ce grand feudataire, en qui il n'avait qu'une confiance limitée, même après l'affaire de 1473. Homme de guerre médiocre, au contraire de ses ancêtres, le roi ne lui confia des commandements militaires importants, qu'en lui adjoignant des capitaines capables, tels qu'Odet d'Aydie l'aîné, ou Odet d'Aydie le jeune, sénéchal de Carcassonne. Toutefois, il l'avait pourvu de charges rémunératrices pour lui permettre de figurer honorablement à la cour. Veuf en 1481, il conçoit le ridicule projet de se remarier avec la jeune duchesse Anne de Bretagne, à qui il inspire un tel dégoût qu'elle jure de se précipiter du haut du donjon plutôt que d'épouser ce barbon. Devenue reine de France, elle lui gardera rancune tout au long de sa vie.

Louis XI disparu, Alain commence à intriguer contre le jeune roi Charles VIII. En 1486, il entre dans les ligues féodales, dont le duc d'Orléans est le chef. Les Jurades de Bergerac <sup>3</sup>

- 
1. Arch. Pyr.-Atl., E 69, E 71, E 648. Conventions matrimoniales entre Alain d'Albret et Françoise de Bretagne.
  2. A. LUCHAIRE, *op. cit.*, p. 17, 18 et suiv. Beaucoup de d'Albret étaient boîteux, comme le fut Catherine de Bourbon, leur descendante, sœur du roi Henri IV.
  3. Jurades de Bergerac, t. II, p. 28 et suivantes.

rappellent qu'au printemps de cette année-là, « Monseigneur d'Albret recrute des hommes pour sa grande armée »; et des bruits de guerre circulent dans le pays. Monseigneur de Foix-Candale <sup>4</sup>, gouverneur de Guyenne, commande l'armée royale qui s'oppose aux desseins d'Alain. Il met une garnison au château de Montcuq, où il semble que le sire d'Albret n'en entretenait pas; il demande à Bergerac, ville royale, de lui envoyer 120 arbalétriers — ce que les Bergeracois éluderont autant qu'il sera en leur pouvoir. Pour empêcher le sire d'Albret et ses hommes de franchir la Dordogne, il ordonne de couler tous les bateaux, depuis Limeuil et Lalinde. Malgré cela, Alain parcourt le Sud du Périgord et se vante de passer sur le pont de Bergerac quand il le voudra. Ses gens viennent même, « le samedi avant les Rameaux », narguer les Bergeracois et les troupes royales depuis la berge du faubourg. Mais bientôt, le comte de Candale poursuit Alain, qui a réussi à gagner le Nontronnais. A ce moment, la confusion est grande à Bergerac et au camp, où l'on sait qu'il y a des troupes à Montcuq; mais on ignore absolument à qui elles appartiennent. On craint que les fidèles du sire d'Albret n'y aient remplacé les soldats du roi; on ne sait si le comte de Candale y a laissé ou non une partie des siens. Deux bourgeois de la ville y sont envoyés, « afin de savoir qui s'y tient et de qui il faut se garder » <sup>5</sup>. A leur retour, ils ne rapportent aucun renseignement; la peur a dû les empêcher d'approcher d'assez près. Devenus suspects aux officiers des troupes royales, ils sont accusés de trahison, retenus prisonniers, et on ordonne de faire l'inventaire de leurs biens, afin de les saisir. La ville, elle-même, est accusée de connivence avec les rebelles, et d'avoir laissé passer Odet d'Aydie le jeune, engagé dans le parti du sire d'Albret, et qu'il va secourir à Nontron. Or cette accusation est fautive. On apprend, quelques jours plus tard, qu'Odet d'Aydie et ses gens ont tout simplement franchi la Dordogne au gué <sup>6</sup>, dit de Prigonrieux, entre Lamonzie et cette localité, sans que personne, en ville, n'en ait rien su. On apprend aussi, enfin, que Montcuq est occupé par des forces royales qui ont remplacé les premières. Alain d'Albret capitulera à Nontron et fera sa soumission en 1487. Le Périgord sera enfin rendu à la paix.

Mais Alain ne tarde pas à se parjurer; il va en Bretagne

4. Gaston II de Foix-Candale, descendant du seigneur de ce nom, dont il a été question à la fin de la guerre de Cent Ans.

5. Jurades de Bergerac, t. II.

6. Nous avons signalé l'existence de ce gué, en période de basses eaux, dans le chapitre consacré aux voies de communication en Bergeracois pendant l'occupation romaine en Gaule.

rejoindre le gros des forces du duc d'Orléans, où elles sont battues à Saint-Aubin-du-Cormier en 1488. Le sire d'Albret, un des premiers à abandonner le duc d'Orléans, s'enfuit jusqu'à Nantes, où il se retranche. Comme il désire tirer le meilleur parti de sa volte-face, et « terminer à son profit la guerre de Bretagne » <sup>7</sup>, il négocie longuement avec le roi de France; et c'est le duc d'Orléans, futur Louis XII, qui fait les frais de cette seconde trahison. Celui-ci l'accuse même d'avoir voulu l'empoisonner avant Saint-Aubin-du-Cormier; il conçoit contre lui une haine vigoureuse, qui, jointe à celle de la reine, compliquera singulièrement les affaires de la maison d'Albret; il sera presque banni de la cour, et Louis XII ne l'y appellera que lorsque sa politique l'y obligera <sup>8</sup>.

Mais pour tenir à Nantes le temps nécessaire, il fallait beaucoup d'argent. Déjà, sans les bons offices de son « cher et grand ami », Jacques de Beaune, riche marchand de Tours, qui devint plus tard général des finances du roi, Alain et ses troupes auraient été bien en peine pour subsister, pendant l'expédition de Bretagne <sup>9</sup>. Il s'adresse de nouveau à lui, en 1489, pendant le siège de Nantes. Il a déjà « engagé » certaines de ses terres <sup>10</sup>. Aujourd'hui, c'est la châtellenie qui est cédée pour 10.000 livres. Selon Alain, il ne s'agit que d'une « vente à pacte de rachat », sorte de prêt hypothécaire; le bien engagé doit revenir à son propriétaire dès que celui-ci peut désintéresser son créancier <sup>11</sup>. Or, pour J. de Beaune, c'est une vente pure et simple, lui permettant de disposer de la châtellenie comme bon lui semble. Se souciant peu de cette terre éloignée, il préfère rentrer dans ses fonds. Aussi revend-il Montcuq, très rapidement, à Antoine, baron de Salignac, toujours pour 10.000 livres. Ce sera sur ces points de vue contradictoires qu'Alain d'Albret et les nouveaux seigneurs de la châtellenie appuieront leurs arguments, au cours d'une longue série de procès qui ne prendront fin que 60 ans plus tard.

7. A. LUCHAIRE, *op. cit.*, p. 30.

8. Lorsque Louis XII voulut répudier son épouse Jeanne de France, il proposa au pape Alexandre VI Borgia, de donner en mariage Charlotte d'Albret, fille d'Alain, à César Borgia, pour obtenir l'annulation en Cour de Rome. Alain, espérant rentrer en grâce, se prêta à cet odieux marché.

9. Arch. Pyr.-Atl., E 104.

10. Arch. Pyr.-Atl., E 89 (1494) : Etat des terres engagées appartenant au sire d'Albret ; — E 106 (1515-1516) ; A. LUCHAIRE, *op. cit.*, p. 63.

11. Arch. Pyr.-Atl., E 88 (1491), don par Alain d'Albret à J. de Beaune, marchand de Tours, et trésorier de la reine, de 17.544 livres, pour l'indemniser des avances qu'il lui a faites. Mais J. de Beaune était son créancier pour des sommes bien supérieures.

## XI

## LES SEIGNEURS DE SALIGNAC A MONTCUQ

En 1489, Antoine de Salignac, nouveau seigneur de la châteltenie, est loin d'être un inconnu pour Alain d'Albret, dont il a été le compagnon à la cour de Louis XI<sup>1</sup>. Selon les biographes d'Alain<sup>2</sup>, il a été aussi « son fournisseur d'argent ». Cela pourrait expliquer pourquoi il reçut du sire d'Albret, les fonctions de gouverneur de Montcuq, à titre de dédommagement ou de remboursement, pendant quelques années. Connaissant bien les avantages que présente « cette riche châteltenie », il s'en porte acquéreur lorsque J. de Beaune désire la revendre. Toutefois Antoine de Salignac n'est pas seul signataire du contrat d'achat. Jean de Pompadour, Renaud de Saint-Chamans et le seigneur de Limon signent avec lui<sup>3</sup>. Voilà pourquoi, plus tard, les d'Albret diront : « Que, s'il prétend avoir des droits sur la châteltenie, ce ne peut être que pour la quarte partie »<sup>4</sup>.

Mais Antoine de Salignac a rapidement traité avec les trois autres co-propriétaires, puisqu'il en dispose seul, quelques mois plus tard. Car Jacques de Beaune, n'ayant pas été payé, se fait pressant. Antoine de Salignac n'arrive pas à parfaire les 10.000 livres; il se voit forcé de céder sa terre à Jean de Talleyrand, seigneur de Grignols et prince de Chalais. Le 20 septembre 1489, à Saint-Astier, les deux seigneurs se présentent devant M<sup>e</sup> Bodinel, notaire royal<sup>5</sup>. « Le sus-dit Salignac a dit qu'à lui appartenaient le château et la seigneurie de Montcuq, avec toutes les justices, appartenances, cens, rentes, etc..., qu'il était tenu et obligé envers certains, et envers J. de Beaune, d'une grande somme d'argent, 10.000 livres tournoises; lesquels il ne pouvait satisfaire sans vendre ses rentes ». La châteltenie passe alors à Jean de Talleyrand pour cette somme. « Le seigneur de Grignols a compté et payé, en or, en espèces et en bijoux, la-dite somme, savoir : une grosse chaîne d'or de la valeur de 1.800 livres; une autre chaîne d'or valant 850 livres; de même, 300 nobles à la rose, valant 1.200 l.; 650 vieux écus à pied et à cheval; 850 écus à la couronne; etc... ». Antoine de Salignac confirme avoir reçu le prix convenu, remet la châteltenie à Jean de

1. COURCELLES, t. II, de Gontaud de Badefols, p. 71.

2. A. LUCHAIRE, *op. cit.*, E. DUSOLIER, *Les seigneurs de Ribérac*, BSHAP, 1935.

3. Arch. Pyr.-Atl., B 1823.

4. Arch. Pyr.-Atl., E 97 (1506-1509).

5. Arch. Pyr.-Atl., E 772.

Talleyrand et informe ses vassaux d'avoir à reconnaître leur nouveau seigneur. Jean de Talleyrand va être seigneur de Montcuq pendant environ dix ans <sup>6</sup>. Cette même année 1489, le seigneur de Perrou, paroisse de Rouillas, dans la châtellenie de Montcuq, rend hommage à son seigneur. Il aurait été bien intéressant de savoir auquel des divers seigneurs qui se sont succédés en l'espace de quelques mois, Pierre de Goudoin a porté son hommage <sup>7</sup>.

Il semble que la vente dont nous venons de parler soit inattaquable. C'est mal connaître le sire d'Albret et son fils Jean. En butte à l'hostilité des rois de France depuis la guerre de Bretagne, ils ont perdu les charges qu'ils avaient tenues à la cour; appauvris, ils tentent de recouvrer leur domaine patrimonial, que leur folle prodigalité a, peu à peu, émietté. Ils essayent de reprendre « les biens engagés »; ils n'ont jamais admis la validité des ventes successives de la châtellenie, et accusent J. de Beaune de mauvaise foi et d'abus de confiance. En 1500, Jean d'Albret réussit à se faire accorder des « lettres royaux », lui permettant de reprendre ses terres engagées, en vertu du droit de retrait seigneurial <sup>8</sup>. Mais ce droit est soumis à certaines règles que la Cour du Parlement de Bordeaux appliquera.

Lorsque le sire d'Albret commence le procès, en 1506, Bertrand de Salignac, fils et héritier d'Antoine, vient d'épouser Isabeau de Talleyrand, nièce du seigneur de Grignols. Les deux familles, unies par ce mariage, ont de nouveau traité au sujet de la châtellenie, qui est redevenue la propriété des Salignac, vers 1499. Bertrand va soutenir le procès qui durera jusqu'en 1510, au cours duquel Alain d'Albret sera amené à se contredire : il exige l'hommage de Bertrand de Salignac pour la châtellenie, dont il soutient que ce seigneur n'est pas propriétaire.

Le 4 février 1509 <sup>9</sup>, la Cour arrête que : « la châtellenie n'est pas tenue à hommage au sire d'Albret, mais au roi ». Le 15 février suivant, la Cour constate, après avoir examiné les titres de chacun, que la vente de Montcuq à Jacques de Beaune

6. Arch. Pyr.-Atl., E 97. En 1509, la Cour du Parlement constate que le seigneur de Salignac jouit de la châtellenie depuis 10 ans. C'est donc qu'il l'avait reçue de Jean de Talleyrand vers 1499. Celui-ci l'avait lui-même gardée de 1489 à 1499.

7. Arch. dép. Gironde, C 3427.

8. Il obtenait le droit de retrait pour les terres engagées par son père depuis 1464 « sans son consentement. » Jean d'Albret était devenu roi de Navarre par son mariage en 1484, avec Catherine, reine de Navarre et princesse de Béarn. En 1496, il avait été associé à l'administration du comté de Périgord.

9. Arch. Pyr.-Atl., E 97.

n'introduit nullement la clause de pacte de rachat; que ce dernier était donc en droit de la revendre à Antoine de Salignac ou à tout autre ; que « le seigneur de Salignac l'a tenu pendant dix ans, sans en faire hommage au roi ». La propriété est donc formellement reconnue à Bertrand de Salignac; mais, « la Cour ordonne la mise en la main du roi de cette terre, pour défaut d'hommage ».

Le 10 juin 1510, Bertrand obtient un nouvel arrêt en sa faveur : « Le sire d'Albret baillera à B. de Salignac, dans les quinze jours, les titres concernant Montcuq, qui sont en sa possession; et le condamne à 70 livres d'amende envers le roi ».

On pourrait croire que les d'Albret vont renoncer à leurs prétentions. Il n'en est rien. En 1515, Alain se titre toujours seigneur de la châtelainie, et continue de la compter parmi ses « terres engagées »<sup>10</sup>, dont il fait évaluer le revenu, chaque année, bien qu'il n'en jouisse pas.

Après la mort de Jean d'Albret, en 1516, et d'Alain, en 1522, Henri II de Navarre recueille leur héritage. Il trouve vides les coffres de sa maison. Son père et son grand-père se sont ruinés à soutenir un train de vie fastueux, en aventures guerrières où ils ont été battus, en procès, etc... Il en est réduit à emprunter de l'argent au financier Guillaume de Beaune, qui le lui refuse<sup>11</sup>. Devant une situation aussi désastreuse, Henri de Navarre ne songe qu'à reprendre les procès, qui, croit-il, lui rendront les terres engagées, et en particulier, la châtelainie<sup>12</sup>. En 1527, il donne une procuration pour se faire représenter devant le Parlement de Bordeaux<sup>13</sup>. Mais, dès l'année suivante, au cours du nouveau procès qu'il a intenté à Bertrand de Salignac, ce ne sera plus ce dernier qu'il trouvera devant lui. Ce seigneur a en effet abandonné ses droits à sa fille Françoise; elle les apporte en dot à son époux François I d'Aydie, fils du vicomte de Ribérac Odet d'Aydie le jeune.

(à suivre)

Marthe MARSAC.

10. Arch. Pyr.-Atl., E 89, E 670, E 106. Etat des terres engagées ; Montcuq, pour 10.000 livres (1515-1516).

11. Arch. Pyr.-Atl., E 99.

12. Arch. Pyr.-Atl., E 193.

13. Arch. Pyr.-Atl., E 609. Le roi de Navarre avait alors d'autres procès en cours contre le seigneur de Salignac et aussi contre le vicomte de Ribérac.

# SUR UN FEU D'ARTIFICE TIRÉ AU CHATEAU DE LA FORCE

LE 21 DÉCEMBRE 1699

« Je ne saurais me lasser de vous rendre compte de ce qui se passe à la Force pour les conversions et je me flatte que vous ne serez pas fâché d'apprendre que M. l'Evêque de Périgueux, assisté de celui de Nantes, y fit avant-hier l'ouverture d'une nouvelle mission, pour confirmer dans la religion ceux qui se sont convertis. Il porta le Saint-Sacrement depuis l'église jusqu'à l'ancien temple qui est présentement la chapelle du château. Il y avait bien près d'onze mille personnes qui assistèrent à cette solennité, très dévotement, avec des marques d'une sincère conversion. Les peuples m'avaient fait prier par les officiers de la justice, de leur permettre de faire un feu de joie et d'autres réjouissances dans mon avant-cour. On brûla dans ce feu quantité de livres hérétiques que ces peuples y avaient apportés et j'en ajoutai un grand nombre que j'avais trouvés enfermés dans des tonnes, scellés dans des caches de muraille et dans des cabinets du château de la Force ». Telle est la lettre <sup>1</sup> que, le 23 décembre 1699, écrivait à Pontchartrain le marquis Henri-Jacques-Nompar de Caumont, duc de la Force, pair de France, lequel deviendra membre de l'Académie française et protecteur de l'Académie de Bordeaux.

Illustre représentant d'une famille huguenote, Henri-Jacques-Nompar, né en 1675, avait, par ordre du roi, fait ses études chez les Jésuites, au collège Louis-le-Grand, où il avait abjuré en 1686. Notre but n'est pas de conter la vie de ce grand personnage, encore moins d'essayer de juger ce qu'avait pu être la « conversion », sous la pression royale, d'un enfant de 11 ans, pas plus que d'apprécier le fait que les habitants de la Force et le personnel du château devinrent catholiques parce que le maître de céans le devenait (*cujus dominus, hujus religio...*). Nous voudrions simplement évoquer un feu d'artifice qui, le 21 décembre 1699 (deux jours avant la lettre précitée, qui n'en fait pas mention) mit le point final à une série de manifestations religieuses.

Un « canard » rarissime nous en conserve le souvenir. La

1. Reproduite par le duc de la Force, dans *Dix siècles d'histoire de France, Les Caumont-La Force* (Paris, Fasquelle, 1960), p. 137.

Bibliothèque nationale en possède un exemplaire, classé sous la cote L K 7 3307. Il compte 4 pages et s'intitule : « RELATION ET DESSEIN DU FEU D'ARTIFICE, FAIT A LA FORCE LE VINGT ET UN DECEMBRE 1699, PAR LA JUSTICE ET LE PEUPLE DU DUCHE, NOUVELLEMENT REUNIS A LA RELIGION CATHOLIQUE, APOSTOLIQUE ET ROMAINE, APRES UNE MISSION DE TROIS MOIS, ET A L'OUVERTURE D'UNE AUTRE MISSION SOLENNELLE. »

Ce « canard » fut imprimé à Rouen, chez Guillaume Machuel, imprimeur et marchand libraire près le Palais, avec approbation. Ce feu d'artifice « sortait » d'un arc de triomphe sur lequel on voyait la Religion triomphante tenant un calice et une hostie, ainsi qu'un étendard blanc timbré d'une croix. On apercevait encore, près de la Religion, la Force, la Prudence, l'écu de France, une tiare, les clefs de saint Pierre, un encensoir, un chandelier, bref, les objets habituels que l'on utilisait pour symboliser la religion dans les rétables.

Quatre devises en latin marquaient « l'obligation que Mgr le duc de la Force avait au roy de l'avoir tiré du sein de l'hérésie ». L'une accompagnait une perle et disait « *DAT PRETIUM QUI ME SUSTULIT E GREMIO* » (Je dois mon prix à qui me tira de la nacre). Une autre illustrait un diamant et disait « *QUAE ME DESECUIT DAT DECUS OMNE MANUS* » (La main qui m'a taillé m'a donné cet éclat). Un cadran solaire s'illustrait de ces mots : « *MENTIRI STILUS HIC SOLE REGENTE NEQUIT* » (En suivant le soleil, il ne saurait errer). Enfin un palmier lançait ses branches au milieu de l'inscription « *UT FLECTAS RAMOS CRESCERET ILLA MINUS* » (Il fallut le plier pour l'élever plus haut).

D'autres devises, toujours en latin, et toujours aussi transparentes, commentaient d'autres symboles. Le soleil s'accompagnait de « *CLARIOR EXIT AB UMBRIS* » (Il paraît plus brûlant au sortir des nuages). La résurgence d'un ruisseau justifiait « *LATUIT REDITURUS IN ALVEUM* » (Il rentre dans son lit après s'être caché). La lance d'Achille servait de prétexte à « *NOCENS TULIT HASTA SALUTEM* » (Le même fit le mal et porte le remède). Enfin, une flamme sortant d'un puits s'illustrait de « *ERUMPENS FULGENTIOR ARDET* » (Sortant avec effort, la lumière est plus vive).

Ailleurs, l'hydre de l'hérésie était accompagnée de deux vers latins que le rédacteur du « canard » traduisait par un quatrain :

« D'un lac affreux ce monstre a reçu sa naissance,  
Qui, d'un cruel venin, ravageant notre France,

De mille bras divers sentit le vain effort,  
Louis seul l'entreprend, le terrasse; il est mort. »

Et comme cette collection de figurations symboliques ne suffisait pas à meubler l'arc de triomphe, on y avait encore ajouté un bûcher sur lequel se consumaient les livres hérétiques trouvés dans la bibliothèque du château de la Force, bûcher lui-même précisé par une inscription latine.

L'auteur du « canard » termine ainsi sa narration : « Le feu fut allumé à 6 heures du soir, avec grandes acclamations du peuple, et tout le clergé y assista en procession et cérémonie. Monseigneur le Duc de La Force et Madame la Duchesse y étaient présents et on a bâti une chapelle au lieu où était le Temple, dans le château de La Force, dans laquelle l'on célébra la Sainte-Messe à la Toussaint dernière, par les Pères Jésuites. Quantité de personnes ont quitté l'hérésie à l'exemple de Monseigneur le Duc de La Force et on apprend tous les jours de nouvelles conversions dans le pays : là, rendons en grâce à Dieu. »

\* \* |

Ce « canard », inconnu, semble-t-il, des historiens d'Henri-Jacques-Nompar de Caumont, comme aussi de ceux du protestantisme bergeracois, nous éclaire sur les méthodes de la Contre-Réforme en Périgord à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, méthodes et moyens de propagande probablement téléguidés par les Jésuites, lesquels avaient été les maîtres du duc de la Force.

On appréciera comme on voudra le symbolisme redondant des figurations et le pédantisme de ces inscriptions et devises latines qui ne devaient guère émouvoir paysans et valets, évidemment illettrés à cette époque !

Il ne nous appartient pas de porter sur ces méthodes de propagande un jugement de valeur. Qu'il nous suffise d'avoir tiré de l'oubli ce document, modeste certes, mais significatif.

Jean SECRET.

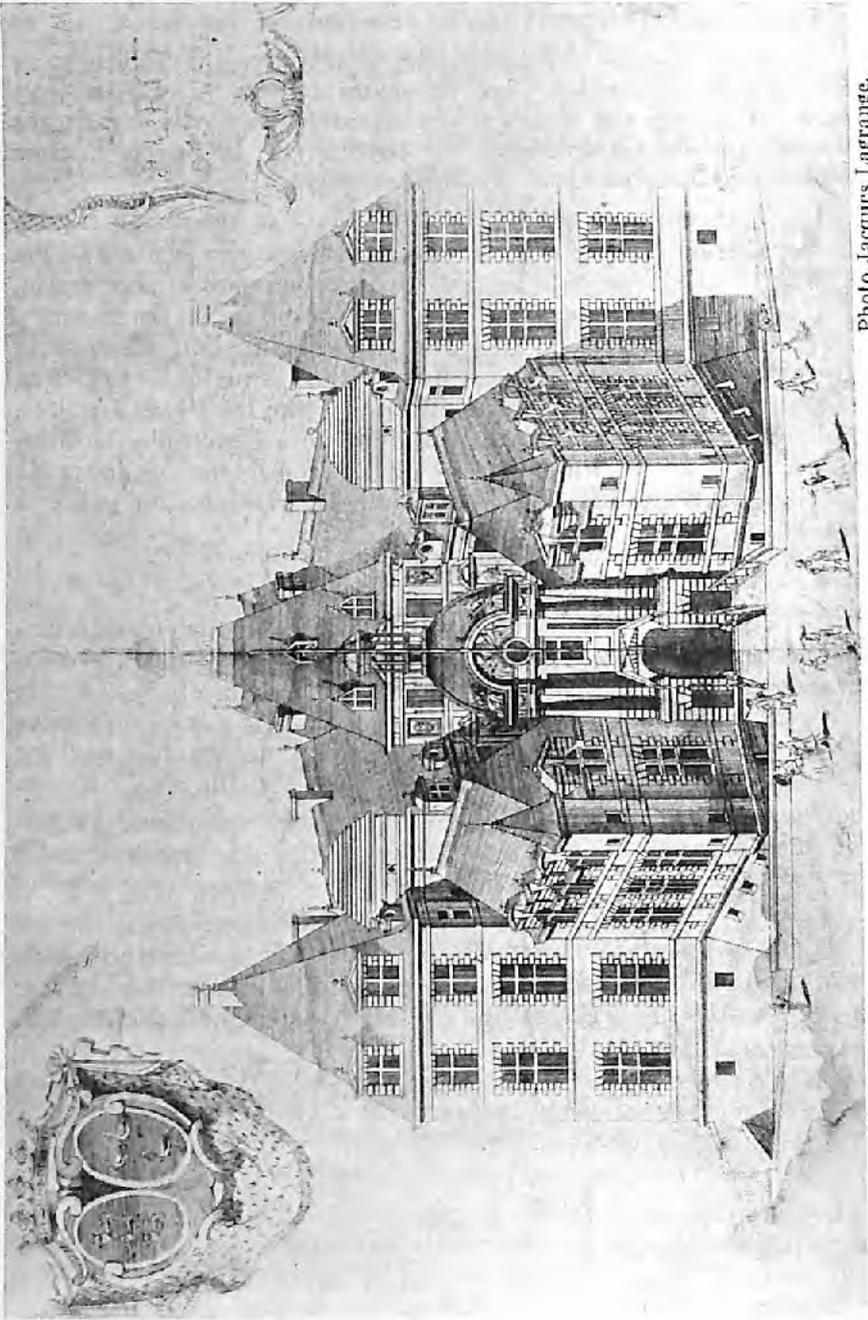


Photo Jacques Lagrange.

## NOTE SUR LA GRAYURE DU CHATEAU DE LA FORCE

---

Les *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne* ont publié, en 1843, la reproduction, très réduite, d'une eau-forte représentant le château de la Force.

Ayant retrouvé la planche de cuivre originale qui avait servi à graver cette eau-forte, Jules Determes<sup>2</sup> fit paraître, en 1850, à l'imprimerie Faisandier de Bergerac, un fascicule de 8 pages, au format 23 × 30, pour présenter, en vraie grandeur, l'eau-forte originale du château (laquelle mesurait, dans la cuvette, 27,5 × 42,5).

Nous donnons ici la reproduction de cette épreuve qui, non signée, datait du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme on peut l'inférer d'après les deux blasons jumelés, celui des Caumont-La Force (d'azur à 3 léopards d'or l'un sur l'autre, couronnés et lampassés de gueules) et le blason « d'azur à 3 grues en vigilance, posées 2 et 1 », qui doit figurer les armes parlantes d'Anne Gruel de la Frette, laquelle épousa, en 1713, Armand-Nompar de Caumont, devenu duc de la Force à la mort de son frère aîné Henri-Jacques (1675-1726). Cette Anne de Gruel étant morte en 1764, c'est donc entre 1726 et 1764 que cette eau-forte a pu être gravée.

Elle offre d'autant plus d'intérêt que le château a été totalement rasé par Lakanal. La seule description un peu objective qu'on en possède est celle de l'abbé Jules Bellet, lequel, en 1711, avait visité le château de la Force, en compagnie d'une délégation de l'Académie de Bordeaux. Cette description est en partie reproduite (p. 142 sq) par le duc de la Force, dans son excellent livre cité plus haut (note 1).

L'estampe figure sous la cote B Ch dans l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord.

J. S.

---

2. Sur Jules Determes, cf. notre article, *Un correspondant périgourdin de Châteaubriand : Jules de Termes, B.S.H.A.P.*, 1937, p. 410 sq.

## A PROPOS DE LA SECULARISATION DU CHAPITRE CATHEDRAL DE SARLAT

---

Notre ancien Secrétaire général, M. Maubourguet <sup>1</sup>, a exposé naguère comment le chapitre cathédral de Sarlat, régulier et bénédictin à l'origine, fut sécularisé en avril 1561 sur requête des religieux dont les revenus fonciers étaient devenus insuffisants. Nous devons à M. André Delmas, que nous remercions ici, la découverte d'un document nouveau sur cette affaire.

Il s'agit d'un acte conservé aux Archives du Cantal <sup>2</sup> dont n'ont eu connaissance ni M. Maubourguet en 1931, ni notre collègue M. Jean Valette <sup>3</sup> lors de la préparation de sa thèse d'Ecole des chartes, soutenue en 1955. Le document, daté du 27 mai 1555, contient aussi le texte d'une procuration qu'il nous faut analyser en premier lieu.

Le 22 mai 1555 donc, réunis dans le chœur de la cathédrale de Sarlat, comparaissent par-devant Lascourtz <sup>4</sup>, notaire royal, les frères Bertrand de Salignac, grand prieur claustral, François de Sireilh, hôtelier, Jean de Sireilh, infirmier, Jean de Millon, prébendier, Jean de Longueval, ouvrier, Léonard du Boys, prébendier, Pierre de Souillac, sacristain, Olivier de Salignac, aumônier, Annet de Jehan, sous-chantre et Gabriel de Longueval, cellerier. Tous ces religieux, « parlant et traitant entre eux de leurs affaires, même de la sécularisation de ladite église cathédrale », désignent deux procureurs généraux, les frères Jean de Salignac, chantre, et François de Brusac, prévôt, pour traiter en leur nom avec noble Rigauld de Saint-Marsal afin d'obtenir de Rome les bulles de sécularisation. Se trouvent présents et témoins de cette procuration M<sup>r</sup> Martin Ladinhaac et Pierre Chouatart, chantre.

Quelques jours plus tard, le 27 mai, c'est à Aurillac, devant

---

1. Jean MAUBOURGUET, *La sécularisation du chapitre cathédral de Sarlat (1561)*, dans *B.S.H.A.P.*, t. LVIII (1931), p. 247.

2. Arch. dép. Cantal, III E 40/6.

3. Jean VALETTE, *Le rôle politique et religieux des évêques de Sarlat de 1519 à 1688*, thèse non publiée.

4. Il s'agit probablement du notaire sarladais Lascaoux.

Pierre Dumolin, notaire royal, que se sont transportés les deux procureurs du chapitre. Ils passent un accord avec Rigauld de Saint-Marsal, « escripteur apostolique », qui s'engage à leur faire dépêcher les bulles « dans la fête de Noël prochain ». Les bulles leur seront remises à Lyon, si tel est le bon plaisir du Saint Père, moyennant le prix de 1.900 écus d'or soleil.

Jean de Salignac et son compagnon paieront 1.300 écus comptant qu'ils porteront à Lyon dans six semaines et remettront à un intermédiaire, le banquier Thomas Gadagne. Le surplus, soit 600 écus, sera réglé à Rigauld de Saint-Marsal lorsque les bulles auront été dépêchées. Il est en outre prévu au contrat que les fonds versés seront rendus aux deux procureurs du chapitre si la négociation n'aboutit pas, en particulier s'il survient « quelque empêchement à cause de la nouvelle création du nouveau pape ».

\*  
\*\*

On savait déjà par M. Maubourguet que la sécularisation du chapitre, envisagée un moment par Nicolas de Gaddi, évêque de Sarlat de 1534 à 1545, avait été reprise par son successeur, François de Senneterre, et que le pape Jules III l'avait approuvée en mars 1555. Ce pontife étant mort presque aussitôt après, les bulles ne purent avoir d'effet et Rigauld de Saint-Marsal ne réussit pas dans sa tentative du mois de mai auprès du successeur de Jules III. Ce n'est qu'en avril 1561, sous le pontificat de Pie IV, que la sécularisation devint effective.

Le contrat de 1555 nous apporte une intéressante précision que nous ignorions : la sécularisation du chapitre fut obtenue à prix d'or, ce qui ne saurait nous surprendre en ce milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, où les questions financières jouaient un rôle de premier plan dans les relations entre les monarchies européennes et le Saint-Siège. L'un des intermédiaires cités dans l'acte, le banquier Thomas Gadagne ou Guadagni<sup>5</sup>, est bien connu des historiens : florentin établi à Lyon, c'était un richissime manieur d'argent qui avait l'habitude de prêter des fonds au roi de France. Quant à Rigauld de Saint-Marsal ou Saint-Martial, nous n'avons aucun renseignement sur lui.

On peut se demander d'autre part pour quelle raison le

5. Cf. Frédéric MAURO, *Le XVI<sup>e</sup> siècle européen, aspects économiques* (Paris, 1966, « Nouvelle Clío », n° 32), p. 199.

chapitre de Sarlat avait choisi de faire instrumenter un notaire d'Aurillac. Nous n'avons qu'une hypothèse à émettre : l'évêque François de Senneterre était issu d'une grande famille du centre de la France, peut-être avait-il dans cette région des attaches avec les Gadagne ?

Remarquons aussi, pour terminer, que le contrat de 1555 dut finalement rester sans effet puisque le décès de Jules III retarda de six ans la fulmination des bulles. Il est infiniment probable, n'en doutons pas, qu'un autre contrat antérieur à 1561 fut passé par-devant notaire pour fixer le prix de la sécularisation.

Noël BECQUART.

---

# LES " SOUVENIRS "

## DU PREFET ALBERT DE CALVIMONT

(1804 - 1858)

(suite)

### CHAPITRE PREMIER

#### NAISSANCE, ENFANCE ET JEUNESSE (1804-1823)

Je suis né en Périgord le 12 mai 1804, de la famille de Calvimont dont je retrouve les premiers membres chevaliers bannerets (*bannerias ferentes*) à la cour du roi Philippe II en 1181. Voilà de quoi satisfaire les plus exigeants en matière d'ancienneté !

Nos alliances ont été belles. La plupart des maisons nobles de la province en ont eu la preuve dans leurs archives. Talleyrand, d'Abzac, Ségur, d'Aubusson, Durfort de Civrac, Vaudreuil, Fénelon et bien d'autres, de bonne et vieille roche, sans oublier le dernier Lacalprenède (de Sarlat) sont à nous comme nous sommes à eux. Et du côté de ma mère, née de Soyris de Saint-Géry (du Quercy), les d'Anglars d'Auvergne, les Lasteyrie du Saillant et l'immortel navigateur Lapérouse.

Je tiens, par moi-même, à la clé de voûte de notre vieille gentilhommerie, ayant épousé une bonne et noble fille de l'illustre et ancienne maison souveraine Wlgrin de Taillefer qui eut en propre les comtés d'Angoulême et de Périgord, par la parenté avec Charles le Chauve, roi de France, s'il vous plaît !

Dieu sait que je ne suis pas autrement fier de cette greffe carlovingienne ! Je dis seulement, puisque j'y touche, les choses telles qu'elles sont.

Mon aïeul Jean III de Calvimont, président du Parlement de Bordeaux, fut ambassadeur de François 1<sup>er</sup> à Madrid, pour traiter de l'échange des enfants de France, en 1526. Ce qui peut donner une idée de la valeur politique de ce personnage, c'est que l'empereur Charles-Quint, qui se connaissait en hommes, fit lui-même un jour en son honneur et pour notre maison le nouvel écusson que nous portons depuis cette époque, à savoir

les lions de Castille et les tours d'Aragon <sup>1</sup>. Chacun sait que ces emblèmes forment le propre fond des armes de la vieille monarchie espagnole.

Hélas ! depuis ce temps, nous en avons bien rabattu. Il est vrai que les descendants du diplomate quittèrent, peut-être imprudemment, la carrière qu'il leur avait si bien indiquée, pour prendre le parti des armes. A dater de ce moment c'est tout au plus si l'on retrouve dans la filiation quelques maîtres de camps, colonels, à peu près autant d'officiers supérieurs de marine, mais en revanche un nombre infini de pauvres capitaines d'infanterie renouvelant à leurs frais leurs compagnies détruites à la guerre, criblés eux-mêmes de blessures, rentrant au logis, tirant l'aile et pouvant disputer à la maison de Valon du Limousin sa touchante et expressive devise : « Plus d'honneur que d'honneurs ! »

Mon père ne faillit point à la destinée des siens. Page du roi Louis XVI, puis successivement sous-lieutenant, lieutenant, il ne put échapper à l'inévitable brevet de capitaine, (cette fois de cavalerie). L'émigration et la République aidant, il s'en suivit ce qui devait s'en suivre : le pauvre homme ne me laissa à peu près que mes deux yeux pour le pleurer, ce que je fis, de toute mon âme; ce que je fais encore plus d'une fois à son souvenir; car c'était bien le plus digne et le meilleur des pères. Je puis en appeler hardiment à ses vieux compagnons d'exil et de malheur : tous ceux que j'ai connus m'ont dit n'avoir jamais rencontré plus loyal ni plus respectable gentilhomme.

Seul et dernier rejeton de la branche du Périgord, je n'ai pas été homme d'épée; j'en porte bien une, il est vrai, à certains jours; mais elle n'est point de guerre. Ce dont je puis répondre (et sans nul esprit de fanfaronnade, Dieu le sait !), c'est qu'elle tiendra toujours le cas échéant, à toute la distance de sa longueur, un sot ou un impertinent.

Je dois dire, avant d'en finir avec les miens, que les croix de Malte et de Saint-Louis ne leur ont jamais manqué, depuis la création de ces ordres respectables. Je ne sache pas de famille plus constamment et plus uniformément émaillée de ces fleurs de bataille, pour lesquelles se font tuer tant de braves gens.

A part mon aïeul Jean III, l'ambassadeur, il faut bien convenir que si les grandes places et les hauts emplois ne nous ont pas été réservés, c'est que nous avons toujours vécu loin de la cour et du roi, si ce n'est comme simples mousquetaires,

1. C'est bien ainsi qu'apparaît le blason des Calvimont, sculpté aux cheminées du château de l'Herm. (J. S.).

pages ou en service de même sorte. La noblesse de province avait pour privilège de se ruiner à la guerre ou de s'y faire tuer obscurément. Le soleil n'a jamais brillé que pour quelques grands noms d'antichambre. C'est là de l'histoire ancienne et moderne.

Je dois cependant citer encore une exception : ainsi François de Calvimont, lieutenant-colonel au régiment des gardes, fut tué le 3 juin 1775, à l'âge de 28 ans, d'un boulet de canon, au siège d'Huy, en Flandres, à quatre pas de Louis XIV que sa grandeur n'attachait pas toujours au rivage, quoiqu'on en ait bien voulu dire. Le marquis de Rochefort qui commandait le siège fut couvert du sang de Calvimont et le marquis de Chazeron, officier général, fut grièvement blessé à l'épaule par l'un de ses os. Et voilà tout ce que valut à mon arrière grand-père le voisinage du Grand Roi.

C'est peut-être en reconnaissance que M. Claude de Pellot, intendant de Guienne, commissaire départi dans cette généralité pour la recherche de la fausse et vraie noblesse, déclara le maintien de la nôtre, par ordonnance du 18 octobre 1666. Quel effort dont il faille rendre grâce !

\*  
\*\*

Les dernières lueurs de l'Empire s'éteignaient lorsque s'agita pour moi la grave question du collège. Né et élevé à la campagne, dans une vieille et modeste chartreuse, sous les grands bois, à dix ans je savais lire, mais je n'avais pas encore touché une plume. Cette première éducation de l'enfance avait été, cependant, rude et sévère. Seul, sans compagnon de mon âge, constamment sous la main d'une mère des anciens jours, figure austère et imposante plus que tendre et affectueuse, devant laquelle tous s'inclinaient, soumis, à commencer par mon père, je contractai, du premier jour où je pensai, l'habitude de cacher profondément en moi-même désirs, caprices et volontés. Il n'en résulta heureusement ni dissimulation, ni manque de franchise : je fus patient seulement.

Si la patience est une vertu, je dois donc cette vertu à ma mère ; et que Dieu me garde de laisser entendre que je lui reproche sa sévérité ! Elle nous aimait, mes trois sœurs et moi, un peu plus à la façon des mères spartiates, plus pour nous que pour elle. Ce tempérament, froid et rigide dans ses affections, dut lui ôter bien des jouissances du cœur ; mais elle nous rendit l'éducation qu'elle-même avait reçue et ceci prouve son respect pour les traditions des siens. Ce n'est pas le seul hommage que j'aurai à rendre à cette irréprochable et sainte mémoire !

La question du collège s'agitait donc pour moi, ainsi que je l'ai dit, lorsqu'un jour, pour la première fois, j'entendis un nom prononcé avec mystère, au foyer de la famille. Ce nom revint souvent pendant des jours, des semaines; enfin des amis, des étrangers, des militaires, impatiemment attendus, firent irruption sur notre paisible domaine... Ce fut une scène de joie, de délire, des embrassements, des cris d'enthousiasme, des pleurs d'ivresse. « Vive le roi ! mon fils, me dit mon bon vieux père; les lys ont fleuri !... »

Il fallut longtemps pour me faire comprendre ces grands événements. Louis XVIII, les Bourbons me semblaient quelque peu de la famille des Dieux de la fable; et je n'aurais, assurément, pas été plus surpris si j'avais vu fêter la restauration d'Agamemnon ou de Jupiter Olympien.

À quelques jours de là, notre tranquille intérieur s'émut d'une assez vive discussion entre mon père et ma mère sur l'avenir qui me serait enfin assigné. Le premier, loyal et confiant, avait d'abord cru tout simple qu'un changement de prince préparât pour le fils d'un gentilhomme un nouveau chemin : ancien page du Roi-Martyr, il ne voyait pour moi qu'un début pareil et déjà il s'informait des conditions à remplir pour mon admission parmi les pages de la chambre de Louis XVIII.

Ma mère, qui jugeait les hommes de son coup d'œil romain, n'avait pas plus de foi qu'il n'en fallait dans les nouveaux venus, couronnés ou non. Elle déclara donc, de sa parole sans appel, que je commencerai par recevoir l'instruction universitaire dans son entier et que je resterais le maître, ensuite, de poursuivre tel but qu'il me plairait. Mon excellent père gémit de cette décision, car il croyait aux rois, comme en Dieu; puis il se soumit, selon l'habitude. Je n'ai pas besoin de dire que la haute raison de ma mère s'était montrée supérieure dans cette occasion-là comme dans toutes les autres. Ses prévisions étaient justes; et en mourant, dans les premiers jours d'août 1830, elle a pu s'applaudir d'avoir donné à son fils une instruction assez forte pour combattre les chances mêmes d'une révolution.

Pendant mes huit années de collège, j'appris bien des choses, outre le grec et le latin. J'appris à vivre avec des enfants de toutes les classes, à en aimer les meilleurs comme des frères, sentiment qui n'a jamais baissé dans mon cœur (je ne crains d'être démenti par aucun !) La chose dont je ne me suis jamais occupé chez un camarade, homme ou enfant, c'est de son nom. Je m'en étonne, quand je me reporte aux premiers souvenirs du foyer paternel. Je ne devrais que le seul bienfait de cette

lumière si sainte à l'Université, qu'elle aurait toujours en moi un serviteur aussi ardent que fidèle.

Ce n'est pas que mon père fût un de ces gentillâtres hautains et superbement ridicules qui ne reconnaissent d'autre texte à la considération publique qu'un écusson douteusement blasonné. Loin de là ! il avait pour amis, et pour amis sincères et dévoués, la plupart des chefs des familles bourgeoises de nos environs. Braves et dignes cœurs dont je veux citer un élan !

En 1815, au retour de l'empereur, chacun se souvient du mouvement réactionnaire qui eut lieu contre les royalistes. Mon père avait été signalé comme tant d'autres, à une de ces assemblées de villages qu'on appelait : les fédérés. Quelqu'un proposa une visite domiciliaire dans notre maison : des vivats inconnus accueillirent cette proposition. Alors se leva un de nos braves voisins, homme d'une taille athlétique, et dont les poumons valaient presque le cœur. « Messieurs, dit-il, vous connaissez mes sentiments et mes opinions. En général je n'aime pas les nobles et j'ai, comme vous, mes raisons pour cela ; mais je jure Dieu que si vous allez chez M. de Calvimont qui (quoique noble, celui-là) est un honnête homme, vous nous trouverez, mon fils et moi, sur le seuil de sa porte, armés de nos fusils... et vous savez à quelle distance nous abattons un lièvre !... Je n'ai pas besoin d'ajouter que la proposition n'eut pas de suites. J'étais bien jeune quand mon père me raconta ce trait généreux et me légua le souvenir reconnaissant du nom de cette digne famille. J'éprouve un bonheur indicible à l'inscrire ici : c'est la famille Coyral, de Fossemagne. Le père est mort, malheureusement ; quatre fils restent : Isidore, maire de sa commune, Léon et Marcellin, mes anciens camarades de collège, et un quatrième qui est en Afrique au moment où j'écris. Si j'ai jamais un fils, qu'il fasse comme moi : qu'il se souvienne !

Si donc je *m'étonne* (comme je le disais tout à l'heure) de n'avoir jamais compté pour rien la distinction des rangs, c'est parce que j'avais été élevé dans l'effroi et je dirai même la haine des auteurs de la première Révolution. Pour un vieux gentilhomme, émigré, pleurant encore, au fond de son âme loyale, un bon roi juridiquement assassiné et cette belle et imposante reine profanée à la honte de l'humanité, par la main du bourreau, où pouvait être en effet la source de tant d'effroyables crimes ? Dans le Tiers-Etat, comme il le disait, avec sa respectable bonhomie. Et il disait vrai, sur le fait lui-même ; mais il n'avait jamais songé aux causes de cette rage dévastatrice et meurtrière qui s'était emparée des plus magnifiques

intelligences de ces temps. J'y ai songé, moi, parce que je suis venu cinquante ans après mon père; parce que j'ai connu et aimé les fils de ceux qu'il accusait, en toute confiance de son bon droit, mais par suite d'une grande et positive erreur.

En connaissant les fils si bons et si honnêtes, il me vint un doute dès mes plus jeunes années sur les fautes reprochées aux pères et je me demandais souvent s'il n'y avait pas là quelque mystère que l'avenir m'expliquerait peut-être. Et en effet, il y avait un mystère que le vieux gentilhomme sans reproche ne pouvait pas plus admettre que soupçonner.

Ce n'était pas le Tiers-Etat qu'il fallait accuser des malheurs et des deuils de la France : c'était la noblesse, elle-même ! la noblesse de 1789, insolente et vaine, sans foi, sans croyance, corrompue jusqu'aux os, fille qu'elle était de la Régence et du règne crapuleux de Louis XV. Je parle ici presque exclusivement de la noblesse de cour...

Le premier livre que je lus me révéla le secret de la Révolution ! Et puis, à chaque année que je pris, mes yeux, mes oreilles achevèrent de m'éclairer. Je compris cette terrible lutte qui avait dû si inévitablement, si providentiellement finir par éclater entre le privilège et le nombre, entre ces oisifs si fiers, si nuls, si ignorants, si durs, qui peuplaient les antichambres royales, et ces géants d'intelligence, d'activité, de science et d'énergique dévouement que le peuple envoya à la Constituante et à la Convention.

A la suite de cette lutte, il resta sur le carreau un roi et une reine, des princes, des princesses, les plus grands noms de France ! Le sang des honnêtes gens coula à flots. La plupart de ces hommes-colosses de la Convention laissèrent à l'histoire des noms couverts d'exécration et d'infamie. Qu'en faut-il conclure ? C'est que la plus juste des causes peut être souillée, lorsque ses défenseurs, enivrés par le combat, outrepassent le but. Cela arrive dans toutes les batailles. Il résulta de ces enseignements que je sortis du collège, républicain, des pieds à la tête.

\*  
( \* \* )

J'étais républicain par principes et royaliste par sentiment, pour parler plus vrai, si ce n'est d'une façon très intelligible. Au premier aspect, je comprends tout ce que peut avoir de bizarre et de burlesque, pour le rayonnement, cet exposé de mes opinions au sortir du collège. Mais en y réfléchissant, je crois que le psychologue le plus ordinaire admettra comme toute simple l'explication que j'en vais donner. En acceptant en effet,

du fond de mon âme, la légitimité du mouvement et des réformes de 1789, je gardais un profond respect et un attachement irraisonné, sans doute, mais traditionnel et sacré, dès lors, pour la personne du roi et des princes de sa famille. C'était la foi de mon père qui revivait en moi : croyance touchante et respectable que la mort toute simple de ce digne vieillard ne fit que fortifier et rendre même à jamais impérissable !

Mon père mourut, en vrai chrétien, le 8 septembre 1823, le canon résonnait sur les places publiques de Périgueux et les cloches sonnaient à toutes volées, à l'occasion d'un grand événement politique. Mon père se réveilla de sa paisible agonie pour me demander le motif de ces manifestations bruyantes. « Ce canon, lui répondis-je, annonce la délivrance du roi Ferdinand VII d'Espagne par Monseigneur le duc d'Angoulême ! » Un indicible sourire de bonheur illumina aussitôt la face du vieux serviteur des Bourbons et il rendit le dernier soupir. Cette impression ne s'effacera jamais de ma mémoire.

Treize ans plus tard, ma mère mourait au bruit du canon et des cloches qui annonçaient à mes compatriotes le triomphe de la Révolution de Juillet. J'étais absent, hélas ! Mais quel singulier rapprochement ! Et je ne puis m'empêcher de me demander s'il n'y aura pas aussi quelque fête ou quelque grande catastrophe, pour laquelle on tirera le canon à ma dernière heure !

Deux mois après la mort de mon père, je partis pour Paris, avec l'agrément de ma mère, pour y suivre les cours de Droit, son désir étant de me voir un jour entrer dans la magistrature. Par une assez singulière coïncidence, au moment où je quittais la ville natale, y naissait un enfant, une petite fille, qui devait devenir ma femme, dix-huit ans plus tard : Thérèse Wlgrin de Taillefer, fille du comte Wlgrin de Taillefer, maréchal de camp, ancien aide de camp de M. le Prince de Condé. Dieu sait si je me doutais du bonheur que me préparait cet événement ! Ainsi s'accomplissent, dans le mystère, les volontés puissantes et salutaires de la Providence !

J'arrivai à Paris, comme le sous-lieutenant de la *Dame Blanche*, avec douze cents francs à dépenser par an. Juste ce qu'il fallait pour ne pouvoir vivre plus de trois mois sans dettes avec le tailleur, le bottier et tout l'univers, excepté le restaurateur qui laisse rarement crédit à l'étudiant et, en ceci, fait preuve de prudence. Ce fut une cruelle année !



Wilgrin de TAILLEFER (Toile peinte, Musée du Périgord).

Photo Lagrange.

## CHAPITRE II

LE ROI CHARLES X  
 CALVIMONT LITTERATEUR ET JOURNALISTE  
 PORTRAITS DE QUELQUES HOMMES ILLUSTRES  
 (1824-1836)

Il faut bien avouer que ce bon dauphin faisait une étrange figure au milieu de toute cette cour jeune et brillante, avec son vieil habit vert rapiéceté, aux galons fanés et sa tournure si peu bourbonnienne. Le dauphin était non seulement laid et disgracieux de toute sa personne, mais il était encore gauche et maladroit, même quand il avait l'envie d'être agréable. A l'une de ces étapes que je viens de rappeler, il s'approcha de la voiture de M<sup>mes</sup> de Nicolaï pour saluer, fit deux ou trois grimaces, bienveillantes évidemment mais peu royales; après quoi, voulant remettre son chapeau, il s'y prit si singulièrement, qu'il l'envoya rouler entre les pieds des chevaux de ces dames, lesquels chevaux se cabrèrent de frayeur; un écuyer se précipita aussitôt, ramassa l'auguste couvre-chef, crasseux comme un chapeau d'invalides et le prince partit en secouant les épaules, de l'air le plus ennuyé.

J'entendis des rires étouffés, des chuchotements, et j'en souffris. Pourquoi le fils ne ressemblait-il pas au père, l'homme le plus roi, des pieds à la tête, qui se pût voir dans la chrétienté? Charles X, à une tournure toute française, à une élégance incontestable de tenue, de manières et de physionomie, joignait un je ne sais quoi d'inexprimable qui commandait l'affection et le respect. Quand il passait, aucune tête ne pouvait rester couverte; le cœur n'y fût-il pas, il fallait saluer. Oh! c'était bien là un roi, le dernier des antiques races!

Le jour où je l'ai le mieux vu (c'était peu de temps avant les fatales ordonnances!), le roi se premenait en calèche découverte, en costume de ville et sans garde au Bois de Boulogne, avec son petit-fils, le duc de Bordeaux. La voiture allait lentement: je me rangeai sur la contre-allée et j'attendis le passage, chapeau bas.

Quand il fut près de moi, le roi leva les yeux et aussitôt un sourire qui n'avait rien de ce besoin officiel qu'ont les rois d'être gracieux, mais un sourire paternel et de la plus expressive bonté, parut sur ses lèvres en même temps qu'il ôta son cha-

peau pour me saluer... J'en fus ému à un point que je ne saurais redire. Mon cœur se gonfla, malgré moi, et des larmes me vinrent aux yeux, des larmes de tendresse respectueuse et vraiment filiales. Pauvre bon roi ! Oh ! si Dieu en ce moment eût écouté mes vœux pour lui ! Jamais il ne s'en éleva de plus profondément sincères. Son regard qui semblait me deviner me suivit un instant et je portai ma main sur mon cœur, par un mouvement irrésistible. Il sourit encore, avec sa bonté ineffable, inclina la tête doucement et disparut au détour de l'allée. Je ne l'ai plus revu ; mais je n'oublierai jamais cette rencontre.

\*  
\*\*\*

Je fus rappelé à la même époque en Périgord par la mort de ma mère. J'arrivai vingt-quatre heures trop tard pour la revoir encore une fois. C'est là un des malheurs de la vie dont l'amertume s'adoucit avec les années, mais dont le souvenir ne s'efface jamais. Parviendrais-je à la plus extrême longévité (ce qui n'est pas probable !), le dernier regard de ma mère m'aura toujours manqué.

La province était assez calme au mois d'août 1830. J'y passai deux mois avec mes trois sœurs, leurs maris et leurs enfants et rien ne me rappela l'effervescence parisienne que l'habit de garde national que je vis sur toutes les tailles, en revues, en patrouilles et au corps de garde. Rien n'était plus inoffensif ni plus doucement ridicule.

Le seul acte officiel consacrant la Révolution s'était opéré à Périgueux par les soins de la municipalité de la Restauration. Ce bon et aimable marquis de Moneys, maire de la ville, ancien camarade des pages de mon père à la cour de Louis XVI, avait tout bonnement pris un tambour de ville et un couvreur portant le drapeau tricolore, qu'il était allé planter sans autre bruit à la place du drapeau blanc sur notre vieux et cher clocher de Saint-Front.

Le soir, les libéraux illuminèrent et le lendemain tout était dit. Le gouverneur crut devoir remplacer M. le marquis de Moneys quelques jours après, et en cela fit preuve d'aveuglement et d'injuste prévention, de l'avis unanime de tous les partis.

Il en fut de même pour un administrateur éminent et dont les services eussent été longtemps encore aussi utiles qu'appréciables. En l'absence de M. de Saint-Blanquat, préfet de Périgueux au moment de la Révolution et qui avait cru devoir se retirer sans attendre son rappel, M. Bayle de Lagrange, conseil-

ler de préfecture, remplissant les fonctions de secrétaire général, prit avec courage les rênes de l'administration supérieure. Le département tout entier applaudit à ce dévouement et espéra même hautement que la direction définitive de ses affaires resterait aux mains fermes et habiles qui s'en étaient si opportunément chargées; mais ici, encore une fois, le gouvernement nouveau manqua de lucidité dans ses propres intérêts : M. Bayle de Lagrange, comme M. le marquis de Moneys, ne tarda pas à être remplacé.

Je repartis pour Paris vers la fin de septembre.

\*  
\*  
\*

La première fois que j'ai vu M. de Chateaubriand, c'était chez lui, rue d'Enfer, dans la maison contiguë à l'hospice Marie-Thérèse qu'il a fondé dans ses jours de prospérité.

Le grand homme faisait sa barbe longue. Je fus admis auprès de lui. Il avait une petite robe de chambre à ramages gaillards qui descendait à peine jusqu'au milieu des cuisses; il était en outre en caleçons dénoués, de telle sorte qu'il avait littéralement ses bas sur les talons. Ajoutez à cet aspect étrange une figure barbouillée de savon : j'eus grand peine à reconnaître l'auteur du *Génie du christianisme* et j'eus presque regret d'être admis dans une aussi intime familiarité.

Toutefois l'illustre écrivain se retira un instant et reparut bientôt après, enveloppé d'une longue redingote, la figure bien lavée et ses bas à leur place. Je m'en voulus de l'aimer mieux dans ce nouvel arrangement et de sentir mon respect reparaitre pour un si mince accessoire; mais je compris aussi la sagesse de ces paroles si connues : il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre !

La conversation s'engagea aussitôt sur la dernière brochure du noble vicomte, qui l'avait rendu l'objet d'une arrestation préventive et d'une instruction judiciaire. J'osai lui dire mes impressions particulières sur les belles et prophétiques pages de ce manifeste nouveau. J'ajoutai que cette brochure avait produit en France une sensation profonde et dont le souvenir resterait.

Un sourire mélancolique et peut-être un peu amer vint errer sur les lèvres de mon illustre interlocuteur; puis il laissa tomber cette phrase toute de sa couleur et de son style ordinaire : « Ces pages, Monsieur, seront oubliées comme tout s'oublie; je n'ai pas le don des miracles; ma brochure n'est autre chose qu'un coup de fouet donné à un cadavre ! » C'est tout

ce que j'ai recueilli de saillant dans cette entrevue qui dura une demi-heure.

M. de Chateaubriand fut du reste très bienveillant pour moi et me permit de revenir le voir si je n'avais pas peur de me trouver en compagnie de l'autre siècle. Je lui exprimai des sentiments si contraires à cette crainte et avec tant de chaleur, qu'il me prit la main avec une parfaite bonté et me dit : « L'affection de la jeunesse m'est particulièrement chère; c'est vous dire que l'exagération même de vos éloges me va droit au cœur parce que je suis sûr que vous êtes sincère, même en vous trompant. » Je lui demandai aussi ce qu'il pensait de M. le duc de Bordeaux qu'il avait vu récemment. « Si j'exprimais tout ce que je pense sur l'intelligence et le caractère de ce jeune prince, me répondit-il avec bonhomie, on dirait que je suis un vieux fou ! » Je rapporte textuellement ces paroles parce que je pris le soin de les transcrire en rentrant chez moi.

\* \* \*

Aucun doute n'a pu me rester sur le compte du maréchal Bugeaud. J'ai lu de mes yeux et j'ai eu entre mes mains, pendant plus d'une semaine, (en 1841), une série de lettres de S.A.R. *Madame* à M. le général Bugeaud, dans lesquelles l'expression de la plus haute estime le dispute aux termes les plus précis de reconnaissance et de bon souvenir pour les soins délicats, les égards respectueux dont l'illustre prisonnière a été l'objet de la part de M. le Gouverneur de Blaye, pendant la durée de leurs rapports.

J'ai demandé à M. le général Bugeaud, à l'époque où ces lettres me furent confiées, pourquoi il ne les avait pas publiées comme argument sans réplique à toutes les accusations odieuses dont il avait été l'objet. M. Bugeaud me répondit qu'il ne descendrait jamais à se justifier de semblables accusations; qu'il laisserait ces lettres à son fils pour en faire, après lui, ce qu'il jugerait convenable, qu'au surplus, il en était pour Blaye, dans sa vie politique, comme pour les désastres de la rue Transno-nain. « On a écrit, on a imprimé, me dit-il, que je commandais les troupes ce jour-là; je puis prouver qu'en ce moment-là même j'étais à trente lieues de Paris.

— Oh ! général ! lui dis-je, qu'attendez-vous donc ?

— J'attends, me répondit-il, avec une noblesse parfaite, que le véritable commandant se nomme et me blanchisse. Ce n'est pas moi qui le dénoncerai ! »

Cette réponse n'a pas besoin de commentaires.

J'en conclus que s'il eût mieux valu pour le général Bugeaud

qu'il ne fût jamais gouverneur de Blaye, il ne pouvait se trouver pour *Madame* un gardien plus digne, plus humain et plus généreux !

\*\*\*

Je reçus dans les premiers jours de septembre l'avis de M. le Procureur du roi de la Seine de me rendre en prison, à Sainte-Pélagie, pour y subir la condamnation dont m'avait frappé la Cour d'Assises d'Angers, quelques mois auparavant. J'acceptai cet avis comme un véritable congé d'affaires et jamais personne assurément ne s'est constitué prisonnier avec un plus parfait contentement et ne s'est trouvé sous les verrous avec une sensation de bien-être plus complète que celle que j'éprouvai, lorsque après les formalités d'usage (la toise du greffier, le signalement du registre d'écrou et le choix de la pistole), je me vis admis au nombre des pensionnaires de M. Pradt, directeur de ce pénitencier.

Je trouvai là un grand nombre de connaissances. Il y avait réellement fort bonne compagnie : le baron de Briau, directeur de la *Quotidienne*; Ernest de Fleury, l'un des gérants de la *Gazette de France*, beau-frère de M. de Genoude, brave et digne officier dont la Révolution avait brisé la carrière et qui faisait des pendules, en prison, pour se désennuyer; Auguste Mic, de Périgueux, mon vieux camarade imprimeur de la *Tribune*; celui-ci mettait en œuvre un goût inné pour la bonne chère et s'en allait sans cesse méditant des sauces inconnues ou quelques entremets destinés à remuer le monde culinaire. Bonne et excellente nature; gai comme un enfant, sincère et probe comme un apôtre dans ses convictions. Gervais de Cacu, que j'appelais « notre Camille Desmoulins », belle organisation intellectuelle, exerçait un véritable prestige sur les deux cents ouvriers emprisonnés comme nous. Je me liai intimement avec Gervais, il avait été médecin, par quartier, du roi Charles X et quoique il eût acheté sa place, cela ne l'empêcha pas de faire le coup de fusil avec le peuple en 1830 et de le haranguer sur les bornes, vêtu comme un portefaix ! La Révolution le ruina, d'abord en lui faisant perdre le prix de sa charge; puis ensuite il passa sa vie à se faire mettre en prison (il y était, de mon temps, pour neuf mois !) et il avait eu l'honneur, en compensation de ses pertes, de se voir nommer président de la *Société des Amis du Peuple* en concurrence avec Raspail, qui par parenthèse ne le lui a jamais pardonné.

Raspail était aussi en prison avec nous; il faisait un de ces beaux livres de sciences qui le rendent si justement célèbre

et passait le reste de son temps à intrigaiiller contre Gervais. Je n'ai jamais vu tant de savoir et tant de mesquines passions réunies. Il y avait là aussi un de mes parents et ami d'enfance : Louis de Latrade (de Sauveboœuf, près Montignac, Dordogne), élève de l'École polytechnique, surpris par la police en pleine fabrication de cartouches en compagnie de plusieurs de ses camarades emprisonnés comme lui.

Nous dînions tous ensemble dans la chambre de Gervais, qui avait une entorse et ne pouvait sortir. Auguste Mie était le directeur de notre menu. Nous avions près de la prison un restaurateur excellent avec lequel notre camarade entretenait une correspondance suivie et dont nous nous trouvions parfaitement.

Un jour que sur la paille humide des cachots, enfoncés dans d'excellents fauteuils, nous décoiffions quelques bouteilles de champagne, Gervais proposa en riant de porter la santé du futur Président de la République. Ce toast fut accueilli joyeusement par toute la table, moi excepté, bien entendu; Gervais au surplus avait eu le soin de me récuser.

— Mais quel sera le Président ? demanda une voix.

— Ce sera Gervais ! cria Auguste Mie.

Et tout le monde d'applaudir ! Quand je dis tout le monde, je dois excepter Raspail dont les yeux d'albinos lancèrent un éclair sous leurs paupières poil de bœuf.

— Eh bien ! moi, Messieurs, dit le savant, je ne sais pas qui sera Président de la République, mais je n'ai encore connu qu'un seul homme à qui j'eusse voulu donner ma voix... et cet homme est mort ! ajouta-t-il d'une voix sourde et avec une expression de chacal.

— Et cet homme ? demanda Gervais.

— Cet homme était Louvel ! répondit lentement Raspail. Il n'eut pas achevé que je reculai mon siège avec horreur. Et Gervais, se levant aussitôt, l'apostropha avec une indignation si vraie et si chaleureuse que cet instant eut quelque chose d'admirablement dramatique et dont je ne perdrai jamais le souvenir.

\*\*\*

Mes relations avec les artistes étaient aussi fort affectueuses. J'avais ma place dans la loge des journalistes au Conservatoire. J'y trouvais assidûment Berlioz, avec lequel j'avais travaillé, autrefois, à l'*Europe littéraire*, que dirigeait Capo de Feuillide. Berlioz, que réjouissait beaucoup ma spécialité musicale à la *Gazette*, m'apprenait les termes de la science,

pour mes compte-rendus, et me faisait l'honneur de me déclarer qu'en fait d'oreille et de bonne appréciation, je n'avais rien à demander à personne. Ambroise Thomas, l'auteur de la *Double échelle*, avec sa belle tête de Christ, et sa naïveté charmante, me rendait les mêmes services, quand il s'agissait de la première audition des opéras. Je n'ai jamais vu un musicien comprendre aussi finement et analyser avec plus de justesse les beautés et les défauts d'une composition. Le côté plaisant lui sautait aux yeux, ou plutôt aux oreilles, pour me servir d'une expression vulgaire. C'est lui qui me fit remarquer que chaque phrase de Monpou finissait inévitablement par quatre ou cinq notes de fanfare. Le public n'y songe point et trouve cette musique réveuse fort de son goût, ce dont je ne le blâme point, car j'aime avec prédilection certaines œuvres de ce pauvre Monpou, mort si jeune et si populaire ! Ainsi, le *Voile blanc*, le *Fou de Tolède* et le *Bengali*...

! \* !  
\* \* \*

Je partis pour Périgueux dans les derniers jours de juillet 1835. Là m'attendaient de nouvelles épreuves : les restes de la modique fortune que m'avait laissée mon père se fondirent à payer mes engagements de Paris; j'étais acquéreur du bien patrimonial à la charge de rembourser les dots de mes sœurs; je dus le vendre immédiatement afin qu'aucuns droits ne fussent lésés. Je fus si bien pressé, l'épée dans les reins, pour cette dernière opération, que je donnai pour soixante et quinze mille francs une propriété qui, un mois après, trouvait un acquéreur à cent mille ! Je n'ai jamais fait autrement de ma vie ! J'avais en outre dix sept mille francs chez un banquier de Périgueux qui fit banqueroute. Il ne me resta enfin, toute liquidation faite, que six mille francs sur lesquels j'en perdis, un an plus tard, quatre mille dans l'entreprise d'une fabrique d'alcool fait avec du trèfle et de la luzerne.

C'est la seule fois de ma vie que je me sois fait actionnaire et il en valait bien la peine ! M. Gogo n'eût pas été plus bête !

Je parle assez philosophiquement aujourd'hui de ces choses-là, mais alors je sentis, aussi vivement que je le devais, le malheur de perdre toutes mes ressources, à une époque où l'indépendance matérielle est le premier des mérites. Je fus pris un beau jour d'une fièvre inflammatoire, avec délire et transport au cerveau, de laquelle je me relevai cependant un peu mieux résigné et surtout avec un appétit qui eût convenu à un millionnaire bien plus qu'à moi, pauvre bohème désormais.

Je passai néanmoins quinze mois à Périgueux où se ravivèrent toutes mes vieilles amitiés d'enfance, où je repris surtout cet attachement irrésistible de la ville natale qui devait m'y amener tôt ou tard et pour toujours. Je fondai une revue littéraire du Périgord pendant ces quinze mois : le *Montaigne*, journal mensuel qui en moins de huit jours, compta quatre cents abonnés : chiffre énorme pour un journal provincial ! Si j'avais eu seulement cinquante louis de revenu, je n'eusse jamais quitté ma chère ville de Périgueux ! on m'y aimait, je le sentais et je le rendais bien !

Il fallut repartir cependant, retourner dans cette fournaise qui avait déjà flambé la plus belle partie de ma jeunesse. A Paris seulement je pouvais retrouver une voie d'avenir. J'avoue que j'espérais, à force de travail et de résignation, me créer une position honorable et suffisante à ma vie de tous les jours ; il me semblait même que je méritais assez de sympathies pour que dans tout un parti il se trouvât du moins quelques mains tendues vers la mienne !...

Je quittai Périgueux vers la fin d'octobre 1836.

\*  
\*\*

Mais le plus ancien, comme le plus cher de mes souvenirs, parmi les musiciens, s'applique aussi à un nom célèbre dans les fastes de la composition. Je veux parler de Piccini.

J'ai vu couronner au Conservatoire Jules Piccini en 1829. Nous avons été liés, comme deux frères, depuis cette époque. Jules Piccini est le petit-fils du grand Piccini, l'auteur de la *Didon*, le rival de Gluck. Le génie avait sauté ici une génération. Le père de Jules, compositeur lui-même, n'avait rien fait de bien remarquable ; il mourut jeune, laissant son fils page de la chapelle du roi.

Jules Piccini débuta par des compositions charmantes qui n'ont jamais dépassé un cercle d'amis. Au moment où il allait se faire entendre en public, sur nos instances et nos applaudissements, une femme (la comtesse de L..., née de B...), ange ou démon (comme disent nos poètes), une femme rencontra notre ami quelque part, et s'en empara, d'une façon si exclusive, qu'il disparut subitement de nos réunions et que nul ne pouvait répondre à cette question naissant sur toutes les bouches : où est-il ?

Il resta absent quatorze ans ! Quand je le revis, j'eus peine à le reconnaître ; c'était chez moi, à Nontron ; il était venu m'y

chercher, quand il avait eu fini de parcourir l'Allemagne, la Finlande, la Suède, l'Angleterre, la Russie...

Quelle histoire que la sienne ! Cette femme lui avait enjoint une rupture immédiate, complète, avec toutes ses affections, tous ses amis, avec sa pauvre mère qui est morte, sans l'avoir revu : il en pleurait comme un enfant. Ils avaient vécu d'abord dans les délices de la liaison la plus passionnée, la plus folle, la plus tourmentée que les livres aient pu analyser. Et puis, après des amours de tigre et de panthère, des rages de jalousie, des fureurs de volupté, des duels fabuleux, presque des assassinats (entre autres une arquebusade aux flambeaux dans une chambre à coucher, dont l'un des acteurs était Arthur Berryer, le fils du député), un beau matin, la noble dame (car c'était une comtesse, la femme du comte de L...y-Saint-L., ancien colonel des cuirassiers de la garde), la noble dame, dis-je, avait planté là, dans une auberge de Livonie, notre pauvre ami, pour suivre je ne sais quel boyard qui avait six pieds de haut.

L'artiste se réveilla seul, avec un véritable désespoir, car il aimait cette magicienne endiablée; il se réveilla seul et sans un sou. Quand il me revint, il n'avait plus un cheveu sur la tête; mais en revanche, une barbe de père de l'Eglise. Il ne pensait plus à sa comtesse, j'en dois convenir, mais il était éperdument amoureux de la jeune femme d'un honnête faiseur d'affaires de Bordeaux, laquelle lui avait inspiré d'admirables compositions.

J'organisai pour lui un concert à *Nontron*. Il chanta pendant trois heures, devant des bouts de chandelles et gagna cent écus. Je le suppliai de faire graver ses œuvres, parmi lesquelles une grande scène, intitulée *le Joueur*, avait surtout frappé de stupéfaction quelques oreilles exercées qui se trouvaient là d'aventure. Il me le promit et puis il s'en alla.

Il n'a rien fait graver, depuis ce temps-là, faute d'argent, j'en jurerais. Et subitement, comme toujours, il est parti pour l'Espagne, sans dire gare, d'où il ne donna de ses nouvelles à personne, selon son usage, et d'où il nous reviendra, sans doute, un jour, aussi pauvre et aussi obscur qu'il est parti. C'est tout simplement un grand homme qui disparaîtra de ce monde, sans laisser plus de traces qu'un ménétrier de village. Et voilà justement pourquoi je l'ai aimé si tendrement !

\* \* \*

Paganini, par exemple, dont j'ai déjà parlé, était bien le plus grand arabe, le plus franc fesse-mathieu qui se put voir. Il

n'a jamais voulu se faire entendre dans aucune solennité au profit des pauvres. Il avait plusieurs millions et vivait comme un cancre au cabaret où il apportait son vin dans sa poche, pour payer moins cher. Pugnî, l'auteur de la *Fille de Marbre*, ballet récemment donné à l'Opéra, m'a raconté un trait de lui que je n'oublierai jamais.

Paganini ne voulait être entendu par personne sans bourse délier, il n'y aurait pas eu exception pour le Pape. Il poussait cette manie jusqu'à l'extravagance. Ainsi quand il étudiait son violon, il s'enfermait dans la pièce la plus reculée de son appartement, barricadait et verrouillait toutes les pièces qui précédaient, et reléguait son domestique sur l'escalier. C'était pourtant un vieux et fidèle serviteur qui ne l'avait pas quitté depuis trente ans.

Or, il paraît que ce pauvre bonhomme avait une envie démesurée d'entendre son maître, au moins une fois en sa vie. Il n'avait jamais pu obtenir de lui une place pour un de ses concerts, et le prix en était si élevé, qu'il n'avait pu, lui-même, faire ce sacrifice. Un jour que, par hasard, et contre toute habitude, Paganini, ayant oublié ses précautions ordinaires, ne s'était enfermé que derrière un seul verrou pour étudier, le pauvre domestique s'aperçut de l'oubli et le voilà qui s'en alla, à pas de loup, retenant son haleine, coller son oreille contre la serrure de la chambre de son maître. Il n'était pas là depuis plus d'une minute que, tout à coup, l'avare violoniste, frappé subitement d'une intuition soupçonneuse, s'interrompt brusquement, ouvre sa porte et surprend l'auditeur terrifié.

Jamais colère plus furieuse ne s'exhala contre un malfaiteur pris en flagrant délit de vol ou de meurtre. Le maître se rua contre le valet, le prit aux cheveux, l'assomma à coups de poing et à coups de pied, le rossa comme un plâtre, et finit par le jeter dehors. Il ne voulut jamais le revoir et *lui relint ses gages !*

On cite, il est vrai, un trait d'un caractère tout opposé, en l'honneur de Paganini; mais on n'en cite qu'un seul. Je me garderai de l'oublier. Berlioz donnait, pour la première fois, sa grande *Symphonie fantastique*. Il distribua gratis des billets à tous les artistes célèbres de Paris, et bien qu'il ne fût pas en relations avec Paganini, il lui adressa néanmoins un coupon comme aux autres. Paganini accepta, fut exact et écouta la symphonie d'un bout à l'autre, avec une extrême attention. De retour chez lui, il écrivit à Berlioz, dans les termes suivants : « Je vous remercie, Monsieur, du plaisir que vous m'avez procuré, et je m'honorerai toujours de ce souvenir de votre part.

Permettez-moi, cependant, de joindre ici le prix de mon billet, prix fort au-dessous des émotions que je vous dois.

Volre obligé serviteur,  
N. Paganini. »

La lettre contenait un bon au porteur de *dix mille francs* sur la maison Rostchild.

Ce qu'il y avait de mieux placé dans cette générosité royale, c'est que Berlioz, à ce moment-là justement, était dans la position la plus malheureuse et à bout de ressources. Le bienfait de Paganini qui fit grand bruit, éveilla la sollicitude du gouvernement. Berlioz fut nommé dans la même semaine, bibliothécaire du Conservatoire.

Avant d'en finir avec les musiciens, je dirai aussi un mot de mon vieil ami Adolphe Adam, l'auteur du *Chalet* et du *Postillon de Longjumeau*. J'ai connu Adam, à ses débuts; il avait un petit ménage fort heureux, fort modeste, place Louvois, où je suis allé bien des fois dîner, à l'aventure du pot. Le succès a brouillé tout cela; Adam est aujourd'hui séparé de sa femme et vit avec celle d'un autre. Cet homme si rangé, si doux, si bon mari, est devenu, par la grâce des filles de théâtre, le petit chenapan le plus consommé qui se puisse voir. Il n'a point oublié ses amis néanmoins et n'est pas plus fier qu'en ses jours de médiocrité, bien qu'il soit aujourd'hui membre de l'Institut et officier de la Légion d'honneur.

Adam est très petit et très laid. Il porte des lunettes sur l'extrême bout de son nez, ce qui ajoute à l'étrangeté de sa physionomie de babouin. Il est d'une gaieté intarissable et qu'il pousse quelquefois jusqu'au cynisme, surtout depuis qu'il s'est *démarié*. Une dame de vertu assez cavalière, qui recevait chez elle beaucoup d'artistes, témoigna le désir de connaître Adolphe Adam. On le dit à celui-ci, qui promit d'y aller et, en effet, un jour il y alla; mais ne l'ayant point trouvée chez elle, il demanda la permission de l'attendre dans son boudoir. Quand la dame rentra, elle trouva le petit homme assis au coin du feu, dans une bergère moelleuse, un livre à la main, et *nu*, des pieds à la tête, à l'exception de ses gants et des lunettes. Je laisse à penser le beau cri que poussa la dame !

\*  
\*\*

J'avais une grande envie d'entrer en relations avec Balzac, ce qui n'était pas chose facile, vu sa colère permanente contre tout ce qui appartient au journalisme. Un de mes vieux amis, qui recevait beaucoup d'artistes (M. Ferrant, ancien agent de

change), me procura, un jour, cette satisfaction; il m'invita à dîner avec Balzac et bon nombre d'autres personnes. *Le plus fécond de nos romanciers* devait y lire un drame de sa façon; et il n'avait encore rien donné au théâtre. C'était une primeur littéraire dont je sentais toute la valeur.

Pendant le dîner M. de Balzac, qui s'était fait accompagner de son éternelle comtesse Visconti, ne céda la parole à personne et je m'en serais félicité, s'il eût bien voulu aborder d'autres régions que les régions politiques. Mais mordieu, il ne sortit pas du système représentatif, de la constitution anglaise et de la question d'Orient. J'en fus abasourdi d'autant mieux que je n'ai jamais entendu déraisonner d'une façon plus verbeuse, plus diffuse et plus lourde. Je m'endormais au dessert.

Après dîner, on apporta une table et des flambeaux et la lecture du drame commença. Mon désenchantement ne fit que s'accroître. C'était la plus plate, la plus amphigourique rapsodie que j'ai entendu de ma vie. Un gâteau de riz empoisonné formait le nœud de l'intrigue. Tous les personnages du drame en mangeaient et avaient la colique, même un pauvre chien, qui se trouvait là, je ne sais pourquoi. Enfin, tout le monde mourait au dernier acte, à l'exception de l'empoisonneur que les gendarmes venaient chercher, pour le mener pendre sans doute. Un écolier de sixième eût rougi d'une invention de cette forme.

Et cependant M. de Balzac est un grand écrivain, le plus habile et le plus élégant de nos romanciers, sans contredit. Personne ne suit mieux que lui un caractère, ne creuse mieux une situation, ne fait plus complètement un tableau d'intérieur. J'ai donc acheté les livres de Balzac et je les relis souvent, mais je n'ai plus cherché à l'entendre.

J'ai fait connaissance avec Alexandre Dumas de la façon la plus originale du monde. Un matin, j'étais dans mon lit (rue du faubourg Montmartre, n° 133), lorsque mon portier entra et m'annonça une visite. Il était neuf heures tout au plus. Je demandai le nom du visiteur si matinal.

— Il m'a dit qu'il s'appelait: M. Alexandre, répondit mon portier.

— *Alexandre* quoi? demandai-je

— Alexandre Dumas! répondit une voix à ma porte.

— Entrez! Entrez!... répondis-je bien vite.

Et l'auteur d'*Antony* ne fit qu'un saut jusqu'à mon lit, sur le pied duquel il s'assit, sans autre préambule.

— Mon cher voisin (il demeurait alors, en effet, tout près de moi, rue de Provence), me dit-il en me serrant la main, comme si nous nous étions quittés la veille, je viens, tout bonnement, vous demander un service.

— Vous me charmez, répondis-je, et ce jour sera un de mes meilleurs si j'y puis réussir.

— Merci, répliqua-t-il simplement, en se mettant à son aise sur le lit, comme il eût fait sur un divan.

Et il m'expliqua qu'ayant appris que je demandais pour un de mes amis, le privilège de l'Odéon et sachant mes relations avec Cave, qui accordait les privilèges, il désirait entrer en rapport avec le nouveau directeur, pour lui offrir une comédie qu'il ne voulait plus donner au Théâtre Français, dont il était fort mécontent. Il me dit le sujet de cette comédie, qui n'était autre, par parenthèse, que *Mademoiselle de Belle-Isle*. Puis, voyant à quel point il m'intéressait, le voilà qui se met à me raconter un projet colossal de drame qui traiterait de la vie de Cromwell, prenant le farouche protecteur dans sa boutique de brasseur et ne le quittant qu'au fauteuil de Charles 1<sup>er</sup>. Tout ce qu'il me dit était, à la fois, magnifique et gigantesque.

— Mais, lui fis-je observer, il faudrait à une pièce de cette taille la plaine Saint-Denis pour salle de spectacle, et quarante mille spectateurs.

— Pas tout à fait, me répondit-il, mais je veux, un jour, bâtir pour moi le plus grand théâtre de Paris.

Il pensait déjà, peut-être, à son *théâtre historique* !

Et tout en se laissant aller à son humeur causeuse, il avait fini par s'étendre tout de son long, sur mon lit, à côté de moi, la tête sur mon chevet; il ne lui manquait plus que de prendre mon bonnet de nuit.

Voyant l'heure avancer, je lui offris à déjeuner.

— Pas pour aujourd'hui, me répondit-il en se levant, j'ai une répétition à l'Opéra-Comique (*Piquillo*), mais je reviendrai ! A revoir, mon bon ami, n'oubliez pas mon affaire ! Et il s'en alla. Depuis ce jour, nous fûmes dans les termes les plus intimes.

Dumas est le plus liant des hommes; à la seconde entrevue, il tutoierait l'empereur Nicolas. Il est bon, généreux jusqu'à la prodigalité; enfant comme tous les hommes de sang mêlé. Comme ceux de sa couleur, il aime aussi le luxe et le faste avec fureur, mais le luxe qui se voit de loin, ce qui ressemble un peu au clinquant. Il a pris, par ordonnance royale, le nom de

son grand-père, le marquis d'Avy de la Pailleterie. Jamais nom appliqué à pareil caractère n'a plus ressemblé à un sobriquet.

Dumas épousa, il y a six ou sept ans, *Ida*, comédienne fort belle, mais dont le passé ne méritait guère un pareil sacrifice. Ils avaient vécu ensemble près de dix ans, avant l'union légale. Six mois après leur mariage, ils se sont séparés, et, à coup sûr, pour ne plus se revoir.



Portrait de L. SAUVEROCHE, peint à l'huile par sa fille  
d'après J.-E. Lafon (Musée du Périgord).

Photo Lagrange.

## CHAPITRE III

PORTRAIT D'AUGUSTE DUPONT  
 AU SERVICE DU PREFET ROMIEU  
 RENCONTRE AVEC BUGEAUD  
 (1837-1841)

J'eus un instant l'idée de refonder la *Gazette du Périgord* (journal qui avait cessé de paraître faute d'une bonne direction et non pas faute d'abonnés). J'en parlai à MM. de Malet, mes amis, qui ne furent pas de cet avis et qui eurent raison au moment où nous étions. L'esprit périgourdin était alors en effet au calme plat en politique. Toutes les opinions semblaient en fusion : les plus ardents légitimistes allaient à la préfecture ! (*quantum mutati ab illo !*). Les partis devaient se réveiller plus tard, il est vrai, mais il ne m'était pas donné d'opérer ce miracle par bien des raisons sans doute, mais surtout parce que nul n'est prophète en son pays... comme dit la sagesse des nations.

Et cependant, je crois qu'avec l'habitude du métier que j'avais acquise par douze années de polémiques parisiennes, je pouvais établir un journal sur un bon pied, ayant vie et avenir, condition qu'on pourrait peut-être contester au journal légitimiste actuel sans se montrer hostile ni malveillant.

Cette idée écartée, je me rattachai à une autre espérance. Le bibliothécaire de la ville de Périgueux, M. de Laubresset, par son âge et sa fortune semblait ne pas tenir énormément à la conservation de cette position. Il ne me paraissait pas inadmissible de l'amener à une démission en ma faveur et je me créais là un asile modeste, mais tout dans mes goûts et suffisant à mes besoins très restreints. J'en parlai à quelques amis qui applaudirent à mon projet.

Il ne me restait qu'à choisir un intermédiaire pour cette délicate mission. Je songeai à mon vieil ami Sauveroché, proviseur actuel du collège royal de Périgueux. Sauveroché me répondit aussitôt avec sa loyale franchise que la démarche ne lui était pas possible et il m'expliqua les légitimes motifs de cette impossibilité. Deux autres personnes avant moi avaient songé à cette position : M. Tixier, professeur au collège et M. Léon Lapeyre, mon ancien camarade d'étude. Tous les deux

avaient des droits, tous les deux avaient des amis qui désiraient leur succès; et le Conseil municipal qui nomme le bibliothécaire ayant déjà reçu la démission de M. de Laubresset, allait être appelé à délibérer sur un choix entre les deux prétendants.

Je courbai la tête devant la chance toujours si constante à me manquer; et je m'en allai du même pas demander à un autre de mes vieux camarades, Auguste Dupont, rédacteur de l'*Echo* et imprimeur, s'il n'aurait pas chez lui au moins une place de correcteur d'épreuves à me donner. Auguste Dupont s'affligea sincèrement avec moi de la situation à laquelle je me trouvais réduit; et quand je dis sincèrement, c'est que j'en suis sûr. Cette observation mérite d'être développée.

Auguste Dupont est généralement méconnu par ceux qui l'attaquent. Les uns le jugent sans l'avoir jamais vu; les autres le condamnent sur l'ensemble de sa polémique sans en examiner les détails; tous enfin ou à peu près tous, dans le monde où jé vis (il en faut convenir) n'en parlent que sur préventions. Sans prétendre me poser ici comme le réformateur de l'opinion de quelques-uns, j'ai du moins le droit de dire mon avis. J'ajoute que la reconnaissance la mieux fondée m'en fait un devoir. J'ai eu de grandes obligations à Auguste Dupont et le souvenir ne m'a jamais été lourd. Il est impossible de rendre un service avec plus d'abandon, avec plus de bonheur intime que ne le fait Auguste; il est impossible en même temps d'avoir fait plus d'ingrats et d'accepter l'ingratitude avec moins d'amertume, avec plus de résignation. N'est-ce pas là déjà un mérite que rien ne doit atténuer, que l'on doit remarquer au contraire dans tous les temps, dans toutes les conditions?

On a reproché à Auguste Dupont certaines oscillations dans l'ensemble de sa politique: ainsi quand il parle de ses adversaires, on s'étonne de ne pas voir constamment l'injure sous sa plume, la personnalité à la fin de chaque article. Journaliste exceptionnel entre tous les journalistes, Auguste Dupont n'a aucun fiel: voilà tout le secret de ce qui est appelé par certains une politique de ménagements coupables. Il est impossible à Auguste de méconnaître l'ami sous quelque drapeau qu'il s'abrite; et si cet ami a fait le bien comme homme public ou comme homme privé, dùt la bannière de l'*Echo* en perdre quelque force, le rédacteur a le courage de crier: Bravo! Et aucune puissance humaine ne pourrait imposer silence à son cœur, car c'est toujours son cœur qui a parlé quand les politiques le blâment, quand ils l'accusent si vite de s'être vendu au pouvoir.

Auguste Dupont a de plus les instincts monarchiques, je

n'hésite pas à le dire, à son insu peut-être ; et cependant il est l'organe de la démocratie de Périgieux. C'est encore ce désaccord de position et de sentiment qui peut jeter parfois dans ses allures une couleur étrange, que la malveillance ou la prévention expliquent dans le sens le plus défavorable. Ainsi à côté du coup de boutoir révolutionnaire, anti-prêtre, anti-noble, ou anti-roi, vous trouvez dans *l'Echo* un élan d'admiration pour un pauvre curé de village, un éloge funèbre pour la vie fidèle d'un vénérable débris de l'émigration ou une larme du cœur sur la mort de l'héritier de la couronne. Cela s'explique plus aisément qu'on ne croit : Auguste s'est formé par l'esprit aux vieilles traditions de la République ; mais son cœur est resté indépendant de tout passé.

Et je le demande à ceux de mes amis qui ont eu quelques relations avec lui, n'ont-ils pas toujours trouvé le plus franc, le plus cordial accueil ? Tous leurs désirs n'ont-ils pas été prévenus avec une grâce qui doublait le prix de l'obligeance ? Toutes les fois que vous frapperez au cœur d'Auguste, il en sortira une réponse honnête et affectueuse.

Si maintenant vous vous heurtez contre son esprit par quelque dédain, par quelque attaque qu'il croit n'avoir pas méritée, oh ! vous le jetez hors de sa route préférée ! Il sera violent et emporté dans la réplique, presque haineux ; l'impression actuelle le domine, l'exalte, l'élève ou le perd ! Car comme tous les hommes dont le cœur n'est pas toujours l'esclave de l'esprit, Auguste est l'homme de l'impression. C'est peut-être quelquefois un malheur ; ce n'est jamais un crime. Tant de précieuses qualités entourent ordinairement ces caractères que, s'ils ne sont pas aimés de tous, du moins est-il impossible de les haïr. C'est à mon avis un assez bel éloge pour que je n'aie pas besoin d'aller plus loin.

En outre du plaisir personnel que j'ai à bien parler d'Auguste Dupont, son nom méritait une place dans ces souvenirs, comme ayant véritablement marqué dans l'histoire présente de notre Périgord. C'est en effet l'homme du département de la Dordogne qui a le plus fait pour le progrès de l'art et de l'industrie. Son établissement d'imprimerie est magnifique pour la province, il serait sur un pied d'égalité parfaite avec la plupart des établissements de Paris.

Nous lui devons la première imprimerie lithographique qui ait paru dans le Département. C'est encore lui qui a fait l'expérience en grand des pierres de Châteauroux, si belles par leur grain et leur finesse, pour les dessinateurs lithographes, et qui

a trouvé le premier qu'on pouvait se passer des pierres de Bavière. Enfin Auguste Dupont a perfectionné l'art récemment découvert de la reproduction des vieux livres et des estampes, à un tel point que l'on peut le regarder comme l'auteur véritable de cet inexplicable procédé. *L'Etat de l'église du Périgord* du Père Dupuy, reproduit par Auguste Dupont, a sa place dans toutes les bibliothèques et témoigne par sa perfection et son exactitude de l'important service rendu aux savants et aux bibliographes. L'imprimerie doit également à Auguste Dupont l'invention des clichés-pierres au moyen desquels tout imprimeur de province peut se passer de graveur. Ces pierres, gravées par un procédé chimique, s'intercalent dans le cadre de la feuille à imprimer et se tirent avec le texte comme la gravure sur bois.

Auguste Dupont enfin a popularisé le marbre dans notre pays, jusqu'à lui si arriéré. Une scierie importante élevée par ses soins aux portes de Périgueux nous donne à peu de frais le luxe des grandes villes : et aujourd'hui, dans la plus humble de nos familles la cheminée de marbre a cessé d'être un événement.

Et remarquez que tous ces travaux doivent être payés au moins par l'éloge, car leur auteur n'en est pas plus riche matériellement. Les sociétés d'encouragement et le gouvernement ont, il est vrai, pris en compte cette vie si productive : plusieurs médailles d'or et la croix de la Légion d'Honneur sont venues chercher le jeune industriel. D'autre part Auguste Dupont a été plusieurs fois président du Tribunal de Commerce, conseiller municipal, il est commandant de la garde nationale de la ville de Périgueux, président de la Société de Secours mutuels des ouvriers (dont je suis par parenthèse sociétaire). Toutes les fois enfin que son nom s'est présenté à l'élection, la pluralité des suffrages lui a été acquise. Voilà qui est bien pour la gloire ! Il serait temps toutefois que le jour de la fortune rayonnât.

J'ajoute à ce propos un dernier fait qui expliquera peut-être le retard : Auguste Dupont avait formé une société par actions pour ses pierres lithographiques et pour ses marbres. La plupart de ses amis étaient entrés dans cette affaire. Les bénéficiaires les plus brillants semblaient assurés, lorsqu'un jour Auguste s'aperçoit que l'affaire ne justifiera pas complètement les espérances qu'elle avait d'abord données, et alors il convoque ses amis, leur déclare la vérité, leur rend leur argent et reprend à sa charge le fardeau qui ne doit plus être profitable. L'histoire de l'industrie française fournit-elle beaucoup de

traits de ce genre ? Non ! malheureusement pour l'honneur public.

Quant à moi, je ne pouvais m'acquitter en partie des services que m'a rendus le rédacteur de l'*Echo* qu'en disant le bien que je savais de lui et je me suis gardé de manquer l'occasion.

Ce fut donc à Auguste Dupont, rédacteur de l'*Echo*, journaliste démocrate, que l'ancien rédacteur fondateur du *Revenant*, journaliste légitimiste, dut aller un jour demander assistance, ne trouvant plus de pain (à Paris pas plus qu'ailleurs) dans les journaux comme chez les hommes de son opinion. Nous causâmes longtemps, Auguste et moi, des moyens à choisir pour assurer l'indépendance de ma vie. J'avais l'idée d'un grand travail sur l'histoire du Périgord dont je lui soumis le plan. Mais il me fit sentir avec beaucoup de justesse que le moment n'était pas heureusement choisi. Pour qu'une publication soit lucrative, en effet, il faut que l'auteur puisse à la rigueur se passer du lucre qu'il attend. Les souscripteurs arrivent en foule à l'écrivain qui n'a besoin de personne, ils manquent généralement à celui qui a besoin de tous. C'est ce que j'ai pu vérifier récemment lorsque j'ai publié le prospectus de mes *Etudes historiques sur le Périgord*. Il me fallait 400 souscripteurs pour couvrir mes frais, j'en avais 450 dans le seul département de la Dordogne (dont 200, il est vrai, dans l'arrondissement de Nontron) avant la fin du premier mois.

L'état de ma santé m'a forcé de suspendre cette entreprise véritablement énorme (6 volumes in-8°), mais j'ai pu me convaincre que l'auteur devenu électeur et éligible, sans compter les fonctions, avait infiniment plus de faveur que le même quand il n'était qu'un pauvre diable demandant à son écritoire le pain quotidien et le reste.

Je n'avais donc plus aucun espoir d'avenir comme homme de lettres dans mon pays pas plus qu'à Paris. Auguste Dupont m'en parut convaincu et n'eut point le sot amour-propre de combattre cette conviction. Toutefois ce secourable ami me dit en me quittant ces paroles que j'ai gardées précieusement : « Je te remercie de t'être adressé à moi dans ta détresse. Rien ne se présente encore à mon esprit qui puisse changer une si désespérante position ; mais j'y vais penser sans trêve ni relâche et mon cœur me dit que je trouverai ».

Trois jours après, Auguste Dupont m'écrivait : « Mon cher Albert, j'ai épuisé toutes les combinaisons qui me semblaient pouvoir t'être utiles ; une seule, la dernière qui m'est offerte, présente un résultat immédiat. C'est donc celle à laquelle il faut s'arrêter. M. Romieu, préfet de la Dordogne, avec qui j'ai causé



Auguste DUPONT

Lith. de Bayalos. — Iconothèque de la Société, fonds Saint-Martin, BA 95.

Photo Lagrange.

cœur à cœur de tes intérêts, me charge de t'offrir la place de secrétaire intime auprès de lui avec un traitement de quinze cents francs. Tu connais le caractère de M. Romieu, ses relations aussi faciles qu'agréables ; réfléchis et fais-moi part de la décision.

Tout à toi de cœur.  
A. Dupont ».

Je fus profondément touché de cette preuve si positive de dévouement empressé ; j'accourus remercier mon affectueux intermédiaire et j'acceptai sans hésiter une position inespérée.

Je dois dire, à l'éloge de la société périgourdine, qu'aussitôt cette nouvelle répandue, je reçus de la part de tous les membres, quelle que fût l'opinion, quels que fussent les rapports, les félicitations les plus amicales et de la plus vive expression.

Je compris cependant, après la joie bien naturelle de cette première journée, que je venais de faire un grand pas sur un terrain qui n'était pas le mien, un pas immense et qui engageait le reste de ma vie. Dépositaire désormais de la confiance intime d'un fonctionnaire supérieur, j'allais être initié aux pensées les plus secrètes d'un des 86 représentants du roi Louis-Philippe ; la politique du Gouvernement allait m'être ouverte dans ses replis les plus confidentiels et cela sans transition, subitement, sans que ma pensée se fût arrêtée à cette prévision. Du jour au lendemain, je devenais ami confident, d'adversaire que j'étais la veille... Quand je me retrouvai seul vis-à-vis de moi j'eus peur, j'eus presque envie de fuir !...

\*  
\*\*

Peu de temps après ces derniers incidents, je me décidai à partir pour Paris, avec mon neveu Maurice de Trémisot, pour aller me mettre en communication directe avec le Général Bugeaud que je ne connaissais encore que par correspondance.

J'arrivai à Paris le 25 décembre 1840. M. Romieu, mon préfet, m'y avait devancé depuis deux mois par un congé accordé par le Ministre. Le lendemain de notre arrivée, nous le rencontrâmes, Maurice et moi, sur la place Vendôme. En nous apercevant, M. Romieu fit un mouvement de surprise et de désappointement que je compris du même coup ; je ne l'avais point prévenu de mon voyage et je devinai que les lettres nombreuses dans lesquelles il m'avait parlé depuis son départ des démarches instantes qu'il faisait en ma faveur auprès du nouveau Ministère (le Ministère actuel) n'étaient pas absolument confor-

mes à l'exacte vérité. Aussi lui dis-je en l'abordant : « Excusez-moi, Monsieur le Préfet, si ma première visite n'a pas été pour vous ! J'ai même quelques jours d'affaires et de courses tellement remplis d'avance que je vous prie de m'attendre encore, après quoi je viendrai me mettre à vos ordres, si votre secrétaire intime peut vous être ici de quelque utilité. »

Maurice, qui comprit que j'avais une intention en parlant ainsi, ne contraria point mes paroles et, après quelques assurances amicales, nous quittâmes Monsieur Romieu. Quand nous fûmes seuls, je dis à Maurice : « As-tu compris avec moi que le nouveau Ministre de l'Intérieur, M. Duchâtel, n'a pas même entendu prononcer mon nom depuis que M. Romieu est ici ?

— Parfaitement, me répondit mon neveu, tu as agi habilement ; et M. Romieu te saura gré de ne l'avoir embarrassé par aucune question sur ce sujet. »

Le lendemain j'étais reçu par le Général Bugeaud, qui m'accueillit comme un fils. Je déjeunai avec lui et le Général Négrier. Il était fort question, ces jours-là, de la nomination du Général Bugeaud au gouvernement-général de l'Algérie ; mais le fait était encore un secret et je fus initié un des premiers à ce grand projet.

En sortant de table, le Général Bugeaud me proposa de me mener chez le Ministre de l'Intérieur, ce qui m'épouvanta fort, n'étant point habillé pour la circonstance et étant au contraire crotté comme on se crotte à Paris en temps de dégel. « Ah ! parbleu ! me dit le Général, on se gêne bien pour si peu ! venez-vous-en et vous verrez qu'on nous recevra tout de même ».

Nous arrivâmes au Ministère dans un salon où attendaient l'audience du Ministre toutes les sommités des Chambres. Tout ce monde-là se leva et entourra le Général qui distribua des poignées de main à la ronde sans s'arrêter et s'en alla tout droit à la porte du cabinet de Son Excellence, à laquelle il frappa sans plus de façons. Un huissier entrebâilla la porte et montra un visage presque courroucé de tant de familiarité, mais quand il eut aperçu celui à qui il avait à faire, l'expression de sa physionomie changea avec la rapidité de l'éclair, il s'effaça prestement après s'être incliné jusqu'à terre et le Général entra comme chez lui.

Quant à moi, je ne le suivis point, ravi d'être oublié pour cette première fois. J'attendis dans l'embrasure d'une fenêtre, regardant tomber la neige à travers les carreaux et fort ébahi de me trouver là, j'en dois convenir, bien qu'alors il n'y eût plus rien d'étonnant. Vingt minutes après, le Général sortit du

cabinet, me chercha du regard et m'ayant aperçu : « Pourquoi diable ne m'avez-vous pas suivi ? me dit-il. Allons, ce sera pour une autre fois ! ».

Quand nous fûmes dehors, l'excellent homme me rendit compte de son entrevue : j'étais accepté par M. Duchâtel, comme je l'avais été par M. Rémusat ; il ne s'agissait que de trouver une sous-préfecture vacante et cela arrivait tous les jours.

« Soyez tranquille ! me dit le Général, j'y veillerai... Ah çà mais ! ajouta-t-il, ne m'avez-vous pas dit que Romieu vous avait annoncé les bonnes dispositions de Duchâtel pour vous ?

— Oui, Général !

— Eh ! bien, en voilà un farceur ! le Ministre ne se doutait seulement pas que vous eussiez la fantaisie d'être sous-préfet ? Mais ceci ne m'étonne pas et ce cher Romieu est coutumier du fait. »

Tout en cheminant par la rue du Bac, nous rencontrâmes Monsieur de Marcillac, député de Périgueux, que le Général arrêta :

« Mon cher ami, lui dit-il, voici M. de Calvimont pour lequel je viens de demander une sous-préfecture au Ministre de l'Intérieur. Il me l'a promise ; mais vous connaissez Duchâtel, il est lambin et ne sait jamais se décider. Je vous charge de lui rappeler la parole qu'il m'a donnée, toutes les fois que vous en trouverez l'occasion. « Soyez tranquille, Général », répondit M. de Marcillac, qui parle peu, mais qui sait agir. »

Et quand nous eûmes fait quelques pas après l'avoir quitté, le Général me dit :

« Voilà votre affaire en bonnes mains !

— Vraiment ! répondis-je avec un peu de surprise.

— Duchâtel n'entendra que votre nom jusqu'à ce que vous soyez sous-préfet. Le matin, le soir, à gauche, à droite, il ne va plus voir que Marcillac ! Vous serez nommé avant huit jours, si le Ministre ne veut pas devenir fou ! Voilà comment le député de Périgueux sert les gens quand il a promis de les servir. Et vous pouvez compter sur lui : s'il n'eût pas voulu le faire, il l'aurait dit. »

Et le Général avait raison. M. de Marcillac, en effet, mit une chaleur et un intérêt que je n'avais nullement mérité de sa part dans la poursuite de cette affaire. Je lui en garderai toute ma vie une profonde et affectueuse reconnaissance.

A quelques jours de là, le Ministre me faisait proposer une place de conseiller de Préfecture à Versailles. Je refusai et le Général Bugeaud m'approuva ; puisque je faisais un pas si

immense dans une nouvelle voie, je ne devais point m'arrêter aux premiers échelons.

M. Duchâtel demanda un rapport du préfet de mon département. Le Général m'en prévint en me disant : « Romieu peut aujourd'hui réparer ses négligences ! Allez le trouver et dites-lui ce qu'on attend de lui. »

J'allai effectivement chez M. Romieu que je n'avais pas encore vu chez lui et je lui racontai où j'en étais en lui disant que son rapport, maintenant, pouvait achever de précipiter le dénouement.

M. Romieu me sut gré de ne lui avoir rien demandé jusqu'à ce moment et il fit au Ministre un rapport si flatteur et si bienveillant que le Général lui-même me dit : « Il n'eût pas mieux fait pour son frère ! »

Et je n'en fus point surpris. M. Romieu, en effet, est léger, incapable d'attachement sérieux, comme aussi incapable de haine ou de grave ressentiment. Dans l'occasion, il rendra un service, si cela ne le dérange pas trop de ses plaisirs ; dans aucune circonstance il ne fera le mal pour le plaisir de le faire. C'est un homme, en un mot, sur lequel on peut rarement compter, mais duquel il n'est pas nécessaire de se défier. Je lui connais peu d'amis, encore moins d'ennemis.

(A suivre)

# LE CLUSEAU DE MANESTRUGEAS

---

I. SITUATION. Ce souterrain-refuge se situe dans la commune de Montignac (et à 4,5 km de ce centre), sur la rive droite de la Vézère, au lieudit Manestrugeas (ou Manestrigéas), propriété de M. Boudy.

*Altitude* : 190 m environ (rappelons que Montignac est à environ 80 m).

*Coordonnées* : 45°5 latitude N.; 1° 7' 30" longitude E. <sup>1</sup>.

L'entrée est tournée vers le N.N.E., dans le vallon qui sépare les propriétés de Manestrugeas et de Nadalou, au pied d'une falaise presque complètement enfouie dans la « castine ».

Sur le cluseau se trouve un taillis dont la pente est de 35° environ.

II. DÉCOUVERTE. Depuis des décennies, les chasseurs connaissaient un important terrier, refuge des lapins et des blaireaux. Il y a une douzaine d'années, M. Boudy, son fils Gérard et son beau-frère, M. Bouyssou, instituteur à Beauregard, enlevèrent les éboulis de l'entrée. Ils déblayèrent aussi, un peu plus haut, un orifice causé par un effondrement.

C'est au cours de l'année 1970 que le jeune Boudy m'invita à visiter le souterrain.

III. DESCRIPTION. Malheureusement, dans son état actuel, le cluseau est envahi par une couche d'éboulis où prédomine le sable, d'une épaisseur moyenne de 85 cm (ce qui nuit à la précision du relevé).

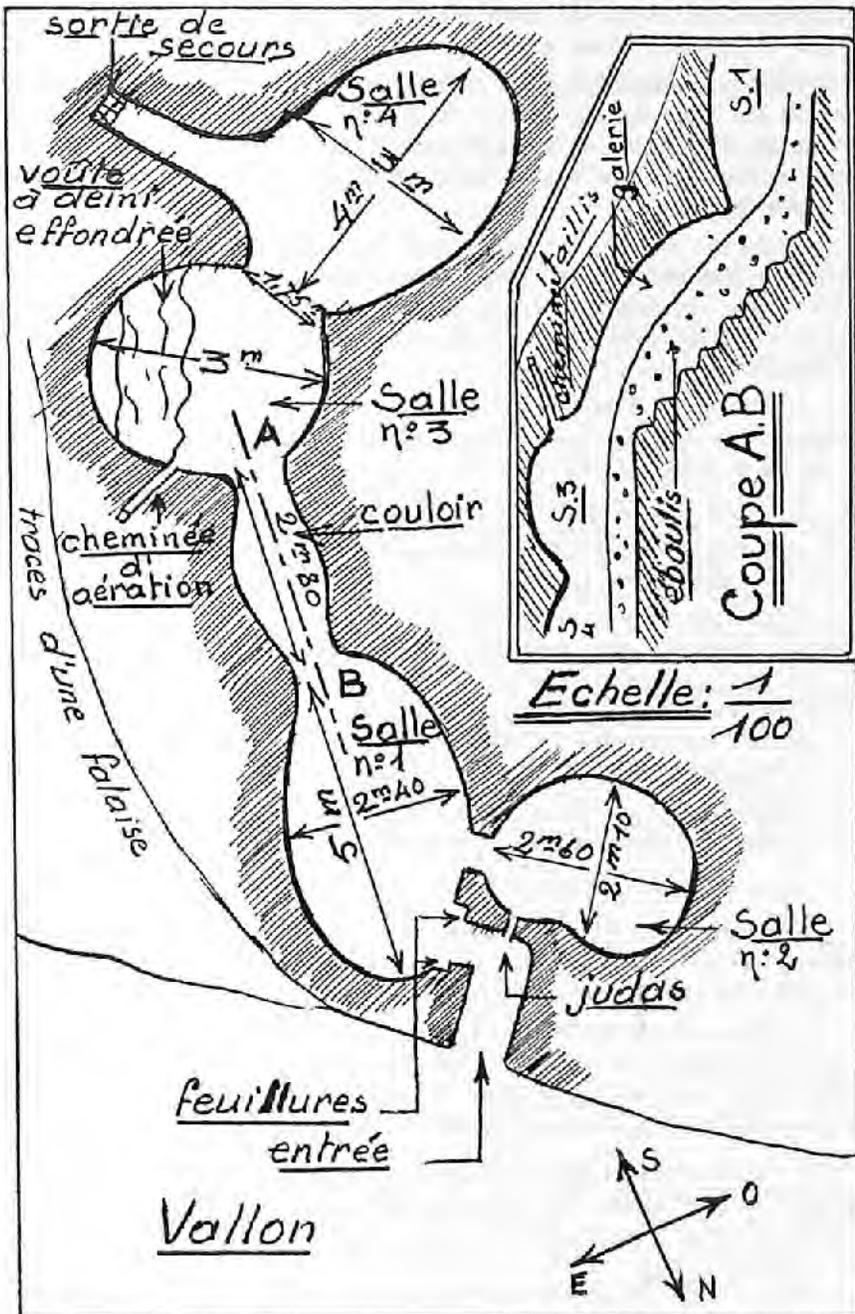
Nous distinguerons l'entrée, 4 salles, dont l'une a son plafond à demi effondré, et le couloir central.

1. *L'entrée*. Taillée dans le roc, le couloir de l'entrée a de 65 à 70 cm de large et 1,50 m de hauteur. Son plafond cintré a comme niveau celui du vallon. On s'y engage par une pente de 1,85 m de longueur.

Tout au fond, et à 50 cm de la voûte, se trouve un trou

---

1. Carte au 1/50.000<sup>e</sup>; Carroyage Lambert; abscisses 504-505; coordonnées, 310-311; au N.O. du château de Coulonges; à 400 m. environ N.O. de Manestrugeas et S.O. de Nadalou. (M.S.).



Le cluseau de Manestrugeas.

circulaire de 10 cm de diamètre; c'est un « regard », le judas d'une salle dont nous parlerons plus loin.

Perpendiculairement à ce couloir part, sur la gauche, une deuxième branche de 45 cm de longueur. Elle se termine par d'énormes rainures, des feuillures et des cavités qui indiquent qu'une porte et des madriers assuraient une fermeture solide et hermétique.

2. *La 1<sup>re</sup> salle.* Elle est nettement ovée et mesure 5 m de long sur 2,40 m de large. Son plafond presque plat est à environ 1,75 m du sol (compte tenu, bien entendu, de l'épaisseur des déblais). Disons de suite que les autres salles ont sensiblement la même hauteur.

A 50 cm de l'entrée, à droite, une ouverture de 60 cm de large et de 1,50 m de hauteur fait accéder, au même niveau, dans la 2<sup>e</sup> salle.

3. *La 2<sup>e</sup> salle.* Elle n'est séparée du couloir d'entrée que par une paroi de 30 cm dans sa plus faible épaisseur, là où se trouve le judas.

Elle a la forme curieuse d'un haricot (ou d'un rein), et mesure dans ses plus grandes dimensions 2,60 m sur 2,10 m.

Si les parois de ces 2 salles portent la trace des outils ayant servi au creusement, il n'en est pas de même des plafonds, dont le calcaire est alvéolé de blanches traînées, des dépôts dus à une lente exsudation d'eau de chaux.

Malgré cela, aucun suintement n'est important et le cluseau tout entier bénéficie d'une sécheresse remarquable.

#### 4. *Le couloir central.*

Tout au fond de la 1<sup>re</sup> salle, voici maintenant l'entrée d'un couloir abrupt. Il conduit à la 3<sup>e</sup> salle, qui présente avec les précédentes une dénivellation de 2,30 m environ.

Ce couloir, en forme de fuseau, a une longueur de près de 3 m, une largeur de 0,75 m à ses extrémités et de 1,30 m en son milieu. Malheureusement, il est presque obstrué par des éboulis et il est difficile, actuellement, de connaître l'état de son escalier.

5. *La 3<sup>e</sup> salle.* Elle est à peu près ronde et son diamètre mesure 3 m environ. Sa voûte étant à demi effondrée, on peut y accéder directement de l'extérieur.

Une cheminée encore intacte, percée obliquement dans le roc, assurait l'aération de cette salle, donc de tout le cluseau.

Au fond et à droite, une large baie arquée de 1,75 m de

large et d'une hauteur de 1,40 m permet d'entrer de plain-pied dans la dernière salle.

6. *La 4<sup>e</sup> salle.* Elle est de forme ovoïde et a pour dimensions 4 m de long sur 3 m de large.

A gauche, une ouverture en forme d'entonnoir conduit à une galerie de 2,50 m de longueur, dont l'extrémité rétrécie est obstruée par des éboulis; c'était sans doute une sortie de secours

Sur toutes les parois et le plafond arrondi de cette salle, on aperçoit nettement la marque des pics qui ont attaqué le rocher.

#### IV. CONCLUSION.

Quand ce souterrain-refuge a-t-il été creusé ? Rien ne permet de le dater avec précision.

Et pourquoi a-t-on choisi ce lieu ? Il est certain que son isolement, l'existence d'une falaise et le voisinage d'une source, permettent de répondre à cette dernière question. Et puis, des cavités naturelles et la consistance assez friable du calcaire gréseux ont certainement facilité la tâche des « constructeurs », tâche pourtant considérable et inconcevable de nos jours.

Dans l'ensemble, le cluseau est resté en excellent état, mais il est souhaitable de le dégager entièrement de ses amas de déblais. Certaines trouvailles éventuelles permettraient peut-être de décupler l'intérêt qu'il présente déjà.

Maurice GASCOU.

---

## VARIA

# Autour du Château de la Rue à Mauzac

---

M. Secret a publié dans notre **Bulletin, 1968**, p. 133, des **Notes sur le château de la Rue à Mauzac**. En complément à cette étude, je voudrais signaler les documents suivants :

1) Un acte d'opposition fait le 23 mars 1689 contre le seigneur de Longa, Alexandre de Larmandie, par Charles-Eléonor de Gouffier, chevalier, comte de Gounort, sieur de la Rüe, la Bazénie, Sigoniac et autres places, habitant le château de la Rüe, paroisse de Drayaux.

2) Une transaction du 26 février 1700 passée à La Rüe. Etaient présents Charles-Eléonor de Gouffier, comte de Gounort, sieur de La Rüe, au nom et comme bénéficiaire de feu Madeleine d'Abzac, comtesse de Gounort, sa mère, celle-ci part-prenante pour la moitié aux biens de feu Ester de Larmandie, sa mère, d'une part, et d'autre part, Alexandre de Larmandie, sieur de Longa. Le différend portait sur la dot constituée par Henri de Larmandie à sa fille Ester lors du mariage de celle-ci avec Gabriel d'Abzac, marquis de Ladouze.

3) Un acte sans lieu ni date, mais proche de 1718, qui indique que « la seigneurie de la Rhüe joint la terre de Longua par les fiefs, et par là, le sieur de Longua s'en va de Longua jusques à la Rhüe et à la rivière de Dordogne sans sortir de ses terres ou fiefs. Cette seigneurie consiste en un château avec de belles préclôtures, avec une justice appelée de Sigoniac, haute, moyenne et basse, qui est au-delà de la rivière de Dordogne. Il y a deux prés au-dessous du château qui s'afferment en argent (revenu : 600 livres).

Les autres revenus consistent en quatre moulins près du château, l'un affermé en argent (400 livres) et les trois autres affermés en blé. Il y a huit métairies, savoir quatre dans la plaine sur la rivière de Dordogne, et les autres quatre situées sur un bon tertre. Il y a de rentes de 24 à 25 pipes de froment, seigle 12 à 14 pipes, avoine 15 pipes. Il y a un îlot sur la rivière de Dordogne, avec un droit de pêche sur la rivière.

Il s'y recueillit de 40 à 50 barriques de vin et M. de Longua a commencé une vignée devant le château à faire 150 barriques du vin le plus excellent du pays.

Le revenu de cette seigneurie de La Rhüe vaut bien 5.000 livres et j'ai vu refuser à M. de Longua 10.000 livres de ferme de Longua et de la Rhüe avec toutes leurs dépendances, qu'il ne voulut pas laisser ».

Dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, La Rue serait donc passée aux mains des Larmandie de Longua, branche aînée de cette famille qui s'est éteinte dans les Lostanges-Sainte-Alvère par le mariage de Françoise de Larmandie.

Robert de MAILLARD.

## DU TRAITEMENT DES LOUPES AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

L'abbé Pierre Durand du Bastit est un personnage curieux dont on souhaiterait connaître la vie dans le détail. Fils de Jacques Durand de Laudonnie et de Jeanne de Mèredieu, il eut une carrière ecclésiastique passablement mouvementée. En juillet 1693, on le voit prendre date pour la prévôté d'Excideuil, tout en signalant qu'il a des droits sur les cures de Trélissac et de Saint-Martial-de-Dronne. Il obtient cette dernière puisqu'on l'en voit dépossédé en avril 1700 sur l'inculpation de simonie. Il est vrai qu'il s'en dessaisit en faveur d'un parent, Guillaume de Mèredieu, et que lui-même postule la chanoinie théologale de Saint-Front, alors vacante. Cependant aucune de ces deux démarches ne paraît suivie d'effet. Reprend-il la cure de Saint-Martial-de-Dronne qu'il échangera avec Arnaud Dalby pour celle de Saint-Georges de Brénac et l'annexe Saint-Jean de l'Hôpital à Montignac ? Bien qu'il soit dit docteur en théologie, il ne semble pas avoir obtenu alors le canonicat convoité. Il ne sera chanoine qu'en 1718, lorsque son oncle maternel, Hélié de Mèredieu, sieur des Blanchardes, lui laissera une de ses deux prébendes. Il résignera alors ses bénéfices de Montignac en faveur de François Roux, clerc tonsuré, sous réserve du tiers des fruits annuels et d'une partie de la maison curiale <sup>1</sup>. Et pourtant, en janvier 1722, le curé de Bersac et Beaugard se démettait en sa faveur.

Pierre Durand du Bastit se trouve à Bordeaux en 1719 et 1725 où il traite des affaires du diocèse, puis à Paris de février à mai 1726 pour les mêmes raisons. Sa correspondance est curieuse en ce qu'elle donne de nombreux détails, non point sur l'affaire qui l'occupe et dont il tait la nature, mais sur d'autres sujets : mœurs de Versailles, Ordre de Saint-Louis, acheminement vers leurs destinataires de pâtés du Périgord, etc... <sup>2</sup>.

On apprend ainsi que ce bon chanoine était affligé d'une loupe à la tête qui lui causait quelques soucis et qu'il profita de son séjour parisien pour tenter une cure. Voici ce qu'il en dit : <sup>3</sup>

« J'ai fait quelques remèdes extérieurs à ma loupe ces deux dernières semaines, qui m'ont obligé à garder la chambre presque toujours... ce sont des éponges brutes et non préparées mais tout comme elles viennent de la mer, qu'on applique sur la loupe, qui sont, dit-on, de merveilleux dissolvants ; cela picote vivement cette partie et empêche souvent de dormir. Je trouve déjà que cela a un peu ramolli cette tumeur, mais elle ne me paraît pas avoir diminué. Celui qui m'a donné ce secret en a fait sur lui-même la preuve qui lui a réussi et à deux autres personnes qui avaient des loupes, disent-ils, plus grosses et aussi dures que la mienne. Il faut du temps pour cela. On m'a fait une perruque exprès dont je me sers quand je sors en ville, qui cache cette éponge et lorsque je n'ai pas d'affaires, je garde la chambre le plus qu'il m'est possible et me fais

1. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1823/20, registre de l'official, pp. 44, 109, 110, 125, 185, 241, 253, 272.

2. *Ibid.*, 2 E 1823/59.

3. 20 avril 1726; l'orthographe de ces lettres a été modernisée.

porter le manger. Je me porte d'ailleurs fort bien et au moyen de ma perruque je suis en état d'agir comme auparavant. »

Et quelque temps plus tard, à une demande sur l'état de sa loupe, il répondait : 4

« Vous me demandez des nouvelles de ma loupe. Elle est toujours de même, parce que à cause de mes affaires qui m'ont demandé en plusieurs lieux, il m'a fallu discontinuer l'application de ces éponges. Il faut, dit-on, pour que ce remède opère en continuer l'application et l'y laisser jour et nuit, ce qui ne m'a pas été possible. Je me réserve d'en faire l'usage quand je serai en province et d'aller passer quelque temps chez mon frère pour cela. Après tout, j'aime mieux garder cette loupe que devoir risquer ma vie en la faisant extirper. »

On peut penser que si le bon chanoine avait déchanté sur le port de la fameuse perruque, il croyait en l'efficacité du traitement ; mais à quoi ne se raccroche-t-on pas en de tels cas ? Aura-t-il pu poursuivre sa cure dans la campagne périgourdine, où la vue d'un ecclésiastique, une éponge sur la tête, devait être moins offensante que dans les rues de Versailles ? Quoiqu'il en soit, aucun de ceux qui ont senti peser sur eux la menace d'une opération pour un cas bénin ne manquera de souscrire à sa dernière affirmation.

Louis GRILLON.

---

4. Lettre non datée mais postérieure, bien évidemment, à la précédente.

## ACCROISSEMENTS DES ARCHIVES DE LA DORDOGNE EN 1970

### I. — DONNÉS.

1. — Par M. Lafille : papiers des familles Albucher de Lafon et Martin de la Simonie (1732-1785);

2. — Par M. Joseph de Savy : titres de la seigneurie de Campagnac, à Saint-Pardoux-et-Vielvic (XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.), 140 liasses avec de nombreux parchemins concernant les familles de Virazeilh, Bauze de Belcastel, de Verdon, Gontaud de Saint-Geniès, Du Lion, Lafon de Lapeyrière, Bessou du Mondiol, de Gironde, de Savy et leurs alliances;

3. — Par M. Pierre Aublant : dossier sur les cartes à jouer à Périgueux (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.);

4. — Par M<sup>me</sup> Hériard : titres de la famille Duchassaing (1567-1849);

5. — Par M. Esclafé : office de notaire à Saint-Germain-de-Belvès (1786); affiches de ventes judiciaires en Ribéracois (XIX<sup>e</sup> s.);

6. — Par M. d'Orfond : collection d'imprimés relatifs aux élections législatives de 1876 à 1889;

7. — Par M<sup>me</sup> Gendry : diplômes maçonniques pour Albert de Calvimont et Jean-Baptiste Dubois (XIX<sup>e</sup> s.); copie, en anglais, du testament de Léonard-Alexis de Chalup (1810-1828);

8. — Par M. Restoueix : papiers des familles Clergeaud et Ouzéau, de Saint-Jory-de-Chalais (1672-1848);

9. — Par M<sup>lle</sup> Meaux : papiers provenant de la municipalité de Lamothe-Montravel (1790-1809);

10. — Par M. le marquis de Campagne : complément du fonds recueilli en 1969 grâce à l'obligeance de notre collègue, M. Bouchereau. L'ensemble comporte au total 335 articles (depuis le XVI<sup>e</sup> s.), relatifs surtout aux familles de La Borie de Campagne, de Beynac de Tayac, de Calvimont de Chabans, Charon de Sencenac, Bordes de Calès, Dansays de la Vilatte, Roux du Breuil, de Ségur de Pitray et à leurs alliances. L'une des parties les plus intéressantes a trait à l'exploitation du domaine de Campagne au XIX<sup>e</sup> siècle (nombreux registres de comptabilité); il faut noter également une curieuse série de carnets consacrés à l'art militaire (XIX<sup>e</sup> s.);

11. — Par M. Fournier : titres des familles Biouzou et Bieugeaud (depuis 1906).

### II. — ACHATS.

1. — Livre de raison anonyme, région de Piégut-Pluviers (1650-1726);

2. — Papiers concernant les familles de Saint-Ours et Dalpy de la Roche (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.); procès-verbal de visite de l'église de Saint-Martin-de-Gurson (1772).

### III. — DEPOTS DES MAIRIES OU REINTEGRATIONS.

1. — Papiers de la juridiction de Bigaroque (1753-1779), provenant du greffe de l'ancienne justice de paix de Cadouin;
2. — Registres des délibérations municipales de Saint-Cyprien (1823-1838), provenant de l'étude Colleu;
3. — Registres paroissiaux de Bussac (1694-1792);
4. — Registres des délibérations municipales de Berbiguières (1839-1894), provenant du château de Campagne.

### IV. — DEPOTS DES NOTAIRES.

1. — M<sup>e</sup> Valette à Domme : minutes des notaires de Domme, Veyrines-de-Domme et la Chapelle-Castelnaud (1730-1869);
2. — M<sup>e</sup> Magis à Meyrals : minutes des notaires de Saint-Cyprien, Berbiguières, Castels et le Coux (1662-1857), provenant de l'étude supprimée de Saint-Cyprien;
3. — M<sup>e</sup> Poux-Simon à Payzac : minutes des notaires de Payzac, Angoissé et Excideuil (1738-1844).

### V. — MICROFILMS.

1. — Collection de Périgord à la Bibliothèque nationale : 3 rouleaux représentant les volumes 103 à 105 de la collection;
2. — Etats de répartition de la taille pour différentes paroisses du Périgord (1724-1736) : 5 rouleaux, Archives de la Gironde.

Noël BECQUART.

---

## EN MARGE DES GUERRES DE VENDEE

---

Les documents susceptibles de contribuer à la connaissance de l'histoire ont parfois, eux-mêmes, une histoire assez singulière. Tel est le cas de celui-ci. Disons, pour en résumer la fin en quelques mots, qu'il fut découvert dans un grenier de Saint-Cyprien par une maîtresse de maison en mal de rangement.

Son en-tête, en partie détériorée (il s'agit d'une lettre), permet seulement d'en lire la date accompagnée de la précision suivante: « en datte du 14 mai à 6 heures du soir ».

« Ci-joint des dépêches de Fontenay. Il faut agir... (quelques mots effacés)... du peuple; c'est dans vos mains qu'est le salut de la patrie. Hatés, hatés vos organisations, du canon, du canon à la tête des Périgourdins et leur courage fera le reste. Donnés-moi promptement de vos nouvelles. Signé Dumoutier. Collationné conforme, signé Versaveau. »

Ce Versaveau, nous le comprendrons en retrouvant son nom trois fois encore, est le copiste sarladais qui prêta sa plume aux commissaires du district. Fort économe de son papier, pour transcrire quatre dépêches et écrire une lettre, il n'utilise qu'un seul feuillet, ce qui, de prime abord, pourrait prêter à confusion. Un peu d'attention, toutefois, suffit à clarifier le document qui prend alors, dans sa forme ainsi ramassée, la résonance tragique d'un appel au secours lancé à tous les échos.

« Fontenay-le-Peuple 1, le 13 mai 1793, l'an 2 de la République. Le Commissaire du département des Deux-Sèvres à l'armée de la Vendée aux administrateurs du département des Deux-Sèvres.

Citoyens collègues, la Chataigneraie est au pouvoir des rebelles. Notre armée se repile sur Fontenay. Notre artillerie est sauvée. Pensés à nous et à nos braves frères d'armes de Fontenay. Signé Dechamp. Collationné conforme Versaveau. »

« Copie de la lettre du chef de brigade Nouvion en datte du 13 mai 1793 à six heures du soir, de Fontenay. L'armée de la Chataignerée a été forcée à la retraite, les forces qu'ils ont attaqué sont très considérables. Ce ne sont pas tous paysans, il y a six cent bons chevaux bien menés. Vous sentés que nous avons besoin de secours, faites nous partir sur le champ toutes les forces que vous avés. Je désire qu'elles soient considérables car, je vous l'avoue, l'armée de la Chataignerée est sur les dents. Vous sentés la nécessité de faire partir ses forces ce soir, il faut que la troupe double le poste. S'ils s'emparoiert de Fontenay, je vous demande ce que nous deviendrions. Nous n'avons pas d'artillerie ici, vous devés en avoir et des canoniers, que le tout arrive ensemble, il n'y a pas de temps à perdre. Quetinot 2 est à la tête des ennemis. « Pour copie conforme, signé Versaveau. »

---

1. On sait que Fontenay-le-Comte avait été ainsi « rebaptisé ».

2. Probablement Cathelineau.

Au verso du même feuillet — de grand format, il est vrai — suit, toujours collationné par le même Versaveau, ce que le citoyen Pierrat, commissaire du département de la Charente près de celui de la Vendée, a écrit de Niort :

« Ce que j'avois prévu depuis longtemps, ce que je vous avés écrit depuis plusieurs jours s'est effectué. Le poste de la Chataignerée a été attaqué ce matin, notre armée, après une déffense vigoureuse, a été obligée de se replier sur Fontenay à 4 heures du soir, et de celle (?) que nous recevons à l'instant du chef de brigade Nouvion, l'un et l'autre vous prouverons que l'un et l'autre est on ne peut plus menacé. On fait partir toute la force dont on peut disposer sans compromettre tout à fait le deffense de cette ville qui n'est pas sans inquiétude, l'ennemi pouvant se porter par Coulonge.

Hatés vous, nos amis, les momens sont on ne peut plus pressants. C'est peutetre le dernier effort de nos ennemis, ils ont porté toute leur force dans loute cette partie. S'ils s'emparoiert de Fontenay, les communications avec l'armée des Sables seroiert interceptées et il en résulteroit des malheurs incalculables.

Faites enfin, nos amis, le dernier effort, vous pouvés encore arriver à tems pour sauver ce malheureux païs ! Salut et fraternité. Pierrat.

Amenés du canon et des artilleurs, tout ce que vous pourrés de vivres s'il est possible. »

\*  
\* \*

Parvenues à Sarlat en quarante-huit heures au maximum, ce qui me paraît fort rapide, compte tenu des moyens de communication de l'époque, ces dépêches jettent certainement l'alarme dans les cœurs républicains. Je n'en veux pour preuve que la rapidité avec laquelle les commissaires les communiquent aux maires des cantons de leur district en y joignant une exhortation dont on remarquera la vigueur extrême.

« A Sarlat le 16 mai 1793, l'an 2 de la République une et indivisible, à sept heures du soir.

Citoyens, il n'est plus temps de délibérer. Ce n'est pas dans le département... (plusieurs mots manquent par suite d'une petite déchirure du papier) les patriotes nos frères sont dispersés... nous les devons à notre insouciance criminelle. Avec des hommes et des armes la victoire nous sera fidelle. Hatés vous d'exciter le zèle des bons citoyens, qu'ils se lèvent, qu'ils jurent d'exterminer les ennemis de la patrie. Emparés vous de tous les chevaux de luxe, c'est à dire de tous ceux qui ne sont pas utile à l'agriculture et au commerce, armés les plus courageux, les plus robustes de vos frères de tous les fusils que vous pourrés trouver ; faites les partir pour Sariat, rendés vous commun des troupes. Le tocsin de la nécessité se fait entendre. Pour terrasser les rebelles il suffira du courage de nos braves patriotes. Qu'ils volent donc à la voix de la République en péril.

Nous attendons tout de votre zèle civique. Point de delay. L'heure du départ est fixée a demain dix-sept du courant à midi pour aller coucher à Montignac. Il est donc indispensable que vous soyés arrivé à dix heures du matin. Vous trouverés presque tous les Sarladais prêts à partir.

Les administrateurs du district de Sarlat. Grèzes aîné, Bousquet, Saint-Rome, J-B. Lacroix, Joseph ?

P.S. — Que tous ceux qui se decideront de partir viennent armés de fusils de chasse et de munitions... de piques. »

Aucun des documents que j'ai consultés n'a malheureusement pu me révéler combien de volontaires de Saint-Cyprien avaient répondu à cet appel. De toutes manières, nous savons bien que ce ne sont pas les « patriotes » du Périgord ni des Charentes qui ont eu raison de l'insurrection vendéenne, d'abord victorieuse, mais qu'il a fallu les armées régulières de Marceau et de Kléber.

Il ne m'en a pas moins paru intéressant de saisir, comme en un reportage pris sur le vif, jour par jour et presque heure par heure, ces appels au secours des républicains de Vendée que chacun des témoins proches ou lointains de la bataille retransmettait, comme un guetteur sonne l'alarme, en y ajoutant son cri d'angoisse personnel.

Alberte SADOUILLET-PERRIN.

## **AVIS**

Avec l'aide de M. Moreau, recenseur au Service des Monuments historiques, et de M. Fleury Manhès, M. Jean Secret désire constituer un inventaire des portraits périgourdins conservés dans les familles (limite courte: 1850).

Ceux de nos membres qui posséderaient de tels portraits ou en connaîtraient les possesseurs voudront bien aviser l'un ou l'autre des trois collaborateurs. Ils sont vivement remerciés à l'avance.